



Les
Producteurs
de lait
du Québec



BÂTISSEURS DE VALEURS



28 Une politique agricole
qui nous est propre



30 Des valeurs communes
à tous les producteurs



32 Les producteurs bâtissent dans
toutes les régions du Québec



34 La valeur de la contribution économique
des producteurs laitiers

TABLE DES matières

- 2. Régions
- 3. La production laitière 2024 au Québec, en chiffres
- 4. Message du président
- 6. Conseil d'administration
- 8. Message de la directrice générale
- 10. Organigramme
- 11. Politique laitière nationale et mise en marché
- 14. Gestion du lait
 - 16. Contingentement
 - 19. Approvisionnement et transport
 - 22. Contrôle de la qualité
 - 24. Contrôles techniques
 - 26. ProAction
- 36. Recherche économique
- 40. Technologies de l'information
- 42. Dons de lait
- 43. Communications, affaires publiques et vie syndicale
- 47. Marketing
- 52. Finances et administration
- 55. États financiers

RÉGIONS



- 1 Estrie** Catherine Villeneuve*
4300, boul. Bourque, Sherbrooke (Québec) J1N 2A6
Téléphone : 819 346-8905, p. 5118 Télécopieur : 819 346-2533
Courriel : estrie@lait.qc.ca
- 2 Capitale-Nationale-Côte-Nord** Étienne Nadeau*
5185, rue Rideau, Québec (Québec) G2E 5S2
Téléphone : 418 872-0770, p. 209 Télécopieur : 418 741-1191
Courriel : capitaleationalecotenord@lait.qc.ca
- 3 Gaspésie-Les Îles** Stéphane Day*
172, boul. Perron Est, New Richmond (Québec) G0C 2B0
Téléphone : 418 392-4466, p. 230 Télécopieur : 418 392-4862
Courriel : gaspiesielesiles@lait.qc.ca
- 4 Lanaudière** Nathalie Michaud*
110, rue Beaudry Nord, Joliette (Québec) J6E 6A5
Téléphone : 450 753-7486, p. 225 Télécopieur : 450 759-7610
Courriel : lanaudiere@lait.qc.ca
- 5 Mauricie** Réjean Gervais*
230, rue Vachon, Trois-Rivières (Québec) G8T 8Y2
Téléphone : 819 378-4033, p. 238 Télécopieur : 819 371-2712
Courriel : mauricie@lait.qc.ca
- 6 Outaouais-Laurentides** Francis Riendeau*
15, chemin de la Grande-Côte, bureau 200
Saint-Eustache (Québec) J7P 5L3
Téléphone : 450 472-0440, p. 4234 Télécopieur : 450 472-8386
Courriel : outaouaislaurentides@lait.qc.ca
- 7 Centre-du-Québec** Nancy Paquet*
1940, rue des Pins, Nicolet (Québec) J3T 1Z9
Téléphone : 819 519-5838, p. 169 Télécopieur : 819 415-0858
Courriel : centreduquebec@lait.qc.ca
- 8 Abitibi-Témiscamingue** Justine Beaulieu Gagné*
970, avenue Larivière, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4K5
Téléphone : 819 762-0833, p. 4311
Courriel : abitibitemiscamingue@lait.qc.ca
- 9 Chaudière-Appalaches-Nord** Michaël Létourneau*
1148, rue J.-B.-Renaud, Lévis (Québec) G7A 4Z4
Téléphone : 418 228-5588 Télécopieur : 418 741-1191
Courriel : chaudiereappalachesnord@lait.qc.ca
- 10 Chaudière-Appalaches-Sud** Claude Dumais*
2550, 127^e Rue, Saint-Georges (Québec) G5Y 5L1
Téléphone : 418 228-5588, p. 2009 Télécopieur : 418 228-3943
Courriel : chaudiereappalachessud@lait.qc.ca
- 11 Bas-Saint-Laurent** Éric Pagé*
284, rue Potvin, Rimouski (Québec) G5L 7P5
Téléphone : 418 723-2424, p. 4108 Télécopieur : 418 723-6045
Courriel : basstlaurent@lait.qc.ca
- 12 Saguenay-Lac-Saint-Jean** Michelle Tremblay*
3635, rue Panet, Jonquière (Québec) G7X 8T7
Téléphone : 418 542-5666, p. 229 Télécopieur : 418 542-3011
Courriel : saguenaylacstjean@lait.qc.ca
- 13 Montérégie-Est** Éliane Bergeron Piette*
3800, boul. Casavant Ouest
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8E3
Téléphone : 450 774-9154, p. 5223 Télécopieur : 450 261-5248
Courriel : monteregieest@lait.qc.ca
- 14 Montérégie-Ouest** Catherine Turgeon*
6, rue du Moulin, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
Téléphone : 450 454-5115, p. 6284 Télécopieur : 1 877 414-7870
Courriel : monteregieouest@lait.qc.ca

* Secrétaire

LA PRODUCTION LAITIÈRE 2024 au Québec, en chiffres



MISSION ET VISION ADOPTÉES PAR RÉOLUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC LES 19 ET 20 AVRIL 2023

Mission
Rassembler les productrices et producteurs de lait du Québec par son leadership dans la mise en marché d'un lait de grande qualité, répondant aux attentes de la société, et assurer le développement durable des fermes laitières.

Vision
Progressant dans un système de gestion de l'offre et de mise en marché collective fort, nous aurons, en 2030, dans toutes les régions, des productrices et producteurs dont la profession est reconnue et exploitant des entreprises rentables, au sein d'une filière dynamique, innovante et durable.

MESSAGE du président

L'année 2024 a été marquée par la croissance de nos marchés et la confiance de nos consommateurs envers notre travail et nos produits. L'enthousiasme pour l'achat local est encourageant, mais plusieurs autres défis font pression sur nos fermes.



Les travaux pour la mise en œuvre de la Planification stratégique 2023-2030 se sont poursuivis en 2024. Le maintien et la défense de la gestion de l'offre ont d'ailleurs été au cœur de nos dossiers tout au long de l'année. Le projet de loi C-282, visant à interdire au gouvernement du Canada de signer des accords commerciaux qui mettent en péril le système de gestion de l'offre, a été à l'étude par le Sénat. Nos efforts de représentation ont permis de recueillir de nombreux appuis, menant à son adoption en 2^e lecture avec une forte majorité. Malheureusement, le contexte politique canadien incertain et la prorogation du Parlement au début 2025 ont mis fin aux travaux. Mais tous nos efforts ont permis de renforcer le consensus politique autour de la gestion de l'offre et de l'importance de ne plus faire de concessions dans notre secteur.

En préparation de l'examen de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) prévu à l'été 2026, plusieurs démarches ont été faites auprès du gouvernement et du Parlement

canadien, des rencontres ont eu lieu également, afin que nos attentes soient prises en considération tout au long du processus. De plus, toujours en prévision de cet examen, mais aussi à la suite de l'élection du président Trump, un plan d'action a été adopté. Ces actions ont commencé à se déployer et se poursuivront

pour nous assurer une fois de plus que le gouvernement respecte son engagement de ne plus faire de concessions.

Un autre objectif important de notre planification stratégique est d'assurer la durabilité de nos fermes, d'avoir des entreprises rentables dans toutes les régions du Québec en 2030. Cela passe par un processus de questionnement sur ce qu'on peut changer, améliorer, faire progresser. Un des outils pour aider à développer nos fermes, c'est notre politique de quota. En 2024, nous avons amorcé une réflexion dans toutes les régions du Québec afin de recueillir les

commentaires des producteurs. Comment notre politique peut-elle évoluer pour favoriser la durabilité de nos entreprises tout en respectant les valeurs d'accessibilité, de transparence et de crédibilité qui la gouvernent? Les résultats de ces consultations seront présentés à l'assemblée générale de 2025, puis discutés avec les autres provinces dans le cadre de la politique harmonisée de P5. Un dossier qui se développera dans les prochaines années.

En matière de bien-être animal, certaines exigences du nouveau Code de pratique pour le soin et la manipulation des bovins laitiers sont entrées en vigueur en avril 2024 et le processus s'étalera jusqu'au 1^{er} avril 2031. Des exigences qui seront validées par le programme proAction, mais aussi par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans le cadre de la réglementation provinciale sur le bien-être animal. Le Code est donc obligatoire, mais demandera des investissements dans plusieurs fermes du Québec. Selon les évaluations effectuées, il faudra plus de 600 millions \$ pour se conformer aux nouvelles règles.

Le prix à la ferme vise à couvrir les coûts liés à la production. Des changements importants dans notre secteur pour répondre aux attentes sociétales ne peuvent venir uniquement du prix du lait, ils doivent être soutenus par les programmes gouvernementaux. Ces actions s'inscrivent en lien avec la réglementation du gouvernement provincial, mais aussi avec la politique bioalimentaire qui sera renouvelée en 2025. Nos investissements sont la source de retombées économiques importantes dans les régions et réaliser ces investissements additionnels sera aussi dans l'intérêt du gouvernement et des régions.

Tout au long de l'automne, les députés de l'Assemblée nationale ont été rencontrés et de nombreuses démarches ont été faites pour présenter nos attentes en vue du renouvellement de la politique bioalimentaire, notamment quant à la nécessité d'investir dans notre secteur et de le soutenir adéquatement afin qu'il réponde à ces attentes sociétales sans compromettre sa pérennité et celle des retombées économiques qui y sont associées.

D'ailleurs, nos pages thématiques mettent en valeur toute la force et les retombées de nos fermes et de notre système de gestion de l'offre. Je vous invite à les consulter et à vous approprier ces messages. Le climat d'incertitude politique qui plane sur nos relations avec les États-Unis nous laisse croire que la gestion de l'offre sera sujet à discussion dans la prochaine année. Notre solidarité, notre capacité à travailler en équipe et notre grand souci du collectif nous permettront de nous serrer les coudes et de traverser ces épreuves, ensemble.

À travers tous ces défis, il ne faut pas perdre de vue que nous maintenons la confiance de nos consommateurs, et que nous pouvons compter sur l'appui de l'ensemble de la filière laitière pour défendre nos intérêts auprès de nos gouvernements. Dans les prochains mois, nous continuerons de travailler ensemble à bâtir des valeurs solides pour avoir en 2030 des fermes rentables, bien sûr, mais aussi de progresser dans un système de gestion de l'offre fort, dans une filière dynamique, durable et innovante. Le travail entourant notre planification stratégique nous permettra de conserver un rôle important dans notre société et sur l'ensemble du territoire québécois.

Daniel Gobeil, président

« Dans les prochains mois, nous continuerons de travailler ensemble à bâtir des valeurs solides pour avoir en 2030 des fermes rentables, bien sûr, mais aussi de progresser dans un système de gestion de l'offre fort, dans une filière dynamique, durable et innovante. »

CONSEIL d'administration



Michel Robert Membre de l'exécutif, Abitibi-Témiscamingue **Marcel Blais** Membre de l'exécutif, Estrie
Jacques Lafortune 2^e vice-président, Lanaudière **Daniel Gobeil** Président, Saguenay-Lac-Saint-Jean
Alain Brassard 1^{er} vice-président, Centre-du-Québec **Pascal Leduc** Membre, Outaouais-Laurentides
Ana Maria Martin Membre, Montérégie-Ouest



Martin Auclair Membre, Capitale-Nationale-Côte-Nord **Gabriel Belzile** Membre, Bas-Saint-Laurent
Normand Barriault Membre, Gaspésie-Les Îles **Jean-François Morin** Membre, Chaudière-Appalaches-Nord
David Poulin Membre, Chaudière-Appalaches-Sud **Vincent Rainville** Membre, Montérégie-Est
Yves Lamy Membre, Mauricie **Michel Frigon** Membre adjoint, Saguenay-Lac-Saint-Jean

Au cours des cinq dernières années, près de 3,2 milliards de dollars ont été investis pour moderniser les bâtiments et les équipements des fermes. Ces investissements qui visent à améliorer le confort des animaux, la productivité de la main-d'œuvre et ultimement la durabilité des fermes témoignent du dynamisme de nos producteurs, et il est essentiel de reconnaître leur importance.

Les actions de l'organisation en 2024 s'inscrivent dans la vision adoptée par les producteurs : *Progressant dans un système de gestion de l'offre et de mise en marché collective fort, nous aurons, en 2030, dans toutes les régions, des productrices et producteurs dont la profession est reconnue et exploitant des entreprises rentables, au sein d'une filière dynamique, innovante et durable.*

Dans le but d'assurer la durabilité et la croissance de notre production, des travaux importants ont été réalisés en 2024. D'abord, au niveau provincial, une entente a été conclue entre Les Producteurs de lait du Québec et les transformateurs pour le renouvellement des conventions de mise en marché du lait pour les cinq

prochaines années. Les nouvelles règles, qui entreront en vigueur progressivement, vont contribuer à optimiser la valorisation des solides non gras et vont permettre une direction plus efficace et ordonnée du lait, deux objectifs qui étaient recherchés par l'organisation.

Au niveau national, les 10 provinces ont finalisé le Programme de croissance des marchés : un premier volet est entré en vigueur en 2024 et les autres suivront en 2025. Ce programme national permet d'établir un cadre équitable, juste et

transparent pour les producteurs et les transformateurs, et ce, dans l'intérêt économique de nos fermes. Par ailleurs, Les Producteurs de lait du Québec ont aussi obtenu les exemptions requises à la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, conformément au mandat obtenu de l'assemblée générale annuelle, afin d'utiliser le Fonds relatif à l'amélioration des conditions de mise en marché du lait.

Face à l'identification d'une souche d'influenza aviaire hautement pathogène touchant des bovins laitiers aux États-Unis, l'organisation a pris des mesures actives en collaboration avec les partenaires des deux paliers gouvernementaux et des organisations de médecins vétérinaires pour développer une stratégie de gestion de crise, de surveillance, de prévention, de contrôle et de protection de la santé publique au Québec.

L'ensemble de ces actions visent à obtenir les meilleurs résultats pour réaliser notre mandat : mettre en marché le lait des producteurs québécois. En 2024, ces résultats sont en croissance, comme en témoigne la progression des ventes de lait qui ont atteint 3,55 milliards de dollars, soit une hausse de 5,1 % par rapport à 2023. Cette augmentation provient à la fois de la hausse des volumes et des prix. Le volume produit par les producteurs du Québec a augmenté de 0,9 %, atteignant 3,57 milliards de litres. La teneur en matière grasse du lait a fait un bond considérable durant la période avec une hausse de près de 2 %, ce qui représente 70 millions de litres en moins pour remplir les mêmes besoins en matière grasse. Les besoins totaux ont augmenté de 2,2 % durant la période, tandis que le part desservi par le lait canadien a augmenté de 2,7 %, un écart expliqué par une réduction des importations de beurre durant la période. Rappelons que les contingents tarifaires pour le beurre se font sur une base d'année laitière. Quant aux revenus, la hausse provient de l'ajustement des prix des classes régulières, effectué par la Commission canadienne du lait le 1^{er} mai 2024, qui a augmenté de 1,77 %. Par ailleurs, les prix mondiaux se sont aussi raffermis durant la période, contribuant à une amélioration du revenu à la ferme. Le prix moyen pour les solides non gras en classe 4a a augmenté de 9 % durant la période.

Globalement, la structure des ventes au Québec est demeurée stable, avec 18 % du lait produit à la ferme qui a été utilisé pour le lait et la crème, 11 % pour le yogourt et la crème glacée, 42 % pour le fromage et finalement 29 % pour le beurre et les ingrédients. Le Québec demeure un leader dans la transformation fromagère et de yogourt.

En terminant, je tiens à remercier tous nos employés tant au siège social que dans nos régions, qui œuvrent chaque jour à faire vivre la mission de l'organisation. L'année 2024 se termine sous le spectre de grands défis, mais c'est par la somme de nos actions collectives – des producteurs, des élus et de nos équipes – que nous pourrions rester forts et unis, assurant la pérennité de notre industrie, bâtie par nos prédécesseurs, pour les générations futures.



Geneviève Rainville, directrice générale

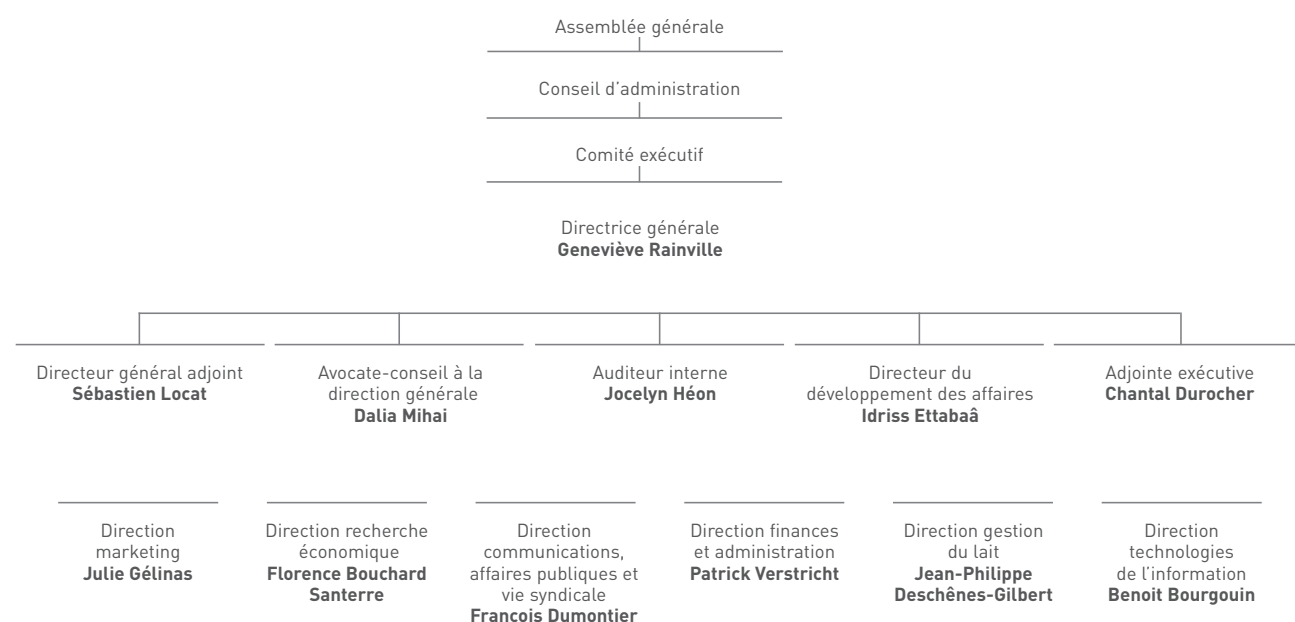
MESSAGE DE LA directrice générale

L'histoire du Québec et ses régions est étroitement liée à son passé agricole, où la production laitière a toujours joué un rôle central dans la vitalité régionale. Les 4 215 fermes laitières du Québec réparties sur tout le territoire contribuent chaque jour à l'économie locale, non seulement par leurs activités, mais aussi leurs investissements.



« L'année 2024 se termine sous le spectre de grands défis, mais c'est par la somme de nos actions collectives – des producteurs, des élus et de nos équipes – que nous pourrions rester forts et unis, assurant la pérennité de notre industrie, bâtie par nos prédécesseurs, pour les générations futures. »

ORGANIGRAMME



Dalia Mihai, Avocate-conseil à la direction générale
Isabelle Régnier, adjointe de direction
Chantal Durocher, adjointe exécutive
Francis O'Donoghue, adjoint de direction
Idriss Etabaâ, directeur du développement des affaires
Sébastien Locat, directeur général adjoint
Geneviève Rainville, directrice générale
Jocelyn Héon, auditeur interne



POLITIQUE LAITIÈRE NATIONALE et mise en marché

À L'ÉCHELLE NATIONALE

Politiques et programmes

Les Producteurs de lait du Québec ont poursuivi leur collaboration avec la Commission canadienne du lait (CCL) et les autres provinces de P10 pour la mise à jour des politiques et programmes nationaux. Ils ont notamment participé aux travaux de modernisation de l'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait et à l'initiation d'un exercice de planification stratégique de P10.

Les Producteurs de lait du Québec ont poursuivi leur collaboration avec Les Producteurs laitiers du Canada pour favoriser l'adoption du projet de loi C-282, la mise en place d'un code de conduite des épiceriers et le suivi de la mise en œuvre de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) et des autres accords de commerce.

Finalement, l'organisation a aussi participé aux travaux du comité consultatif en vue du processus de négociation périodique des producteurs-transformateurs à l'échelle nationale.

Programme sur la croissance des marchés (PCM)

Le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) a approuvé en décembre 2024 la mise en place de l'ensemble des volets du programme sur la croissance des marchés. Ce dernier a pour objectif de favoriser l'investissement dans des capacités additionnelles de transformation à l'échelle du Canada.

La Régie des marchés agricoles et agroalimentaires du Québec (RMAAQ) a accordé aux Producteurs de lait du Québec, sous certaines conditions, une exemption de l'application de l'article 128 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche pour l'utilisation du Fonds relatif à l'amélioration des conditions de mise en marché du lait.

Autres programmes

Le CCGAL a activé le plan C, un programme d'achat-rachat de fromages, à hauteur de 10 millions de litres. Le Comité des marchés a poursuivi ses travaux pour la révision des programmes de saisonnalité et autres programmes d'intérêt pour l'industrie (ex. : 4 m, classes spéciales, etc.) et pour le lancement d'un programme d'usine de dernier recours. Il a aussi révisé le programme 3d pour les fromages à pizza fraîche afin de l'aligner sur les besoins du marché.

PRODUCTION TOTALE ET NOMBRE DE PRODUCTEURS DES PROVINCES CANADIENNES – 2023-2024¹

	Production totale (kg de MG)	%	Nombre de producteurs ²	%
Terre-Neuve-et-Labrador	1 977 169	0,48	23	0,25
Île-du-Prince-Édouard	5 457 539	1,32	160	1,73
Nouvelle-Écosse	8 961 794	2,17	195	2,11
Nouveau-Brunswick	7 054 483	1,71	162	1,75
Québec	152 811 122	37,07	4 250	45,92
Ontario	133 310 026	32,34	3 193	34,50
Total P5³	307 594 964	74,62	7 960	86,01
Manitoba	17 722 292	4,30	226	2,43
Saskatchewan	12 536 060	3,04	151	1,63
Alberta	36 052 655	8,75	470	5,08
Colombie-Britannique	36 326 832	8,81	426	4,60
Total MCLO⁴	102 637 839	24,90	1 273	13,74
Total Canada	412 209 972	100,00	9 256	100,00

¹ Source : Commission canadienne du lait
² Au 1^{er} août 2024
³ Accord sur la mise en commun du lait dans l'est du Canada
⁴ Entente sur la mise en commun du lait de l'Ouest



Ventes au détail des produits laitiers au Canada

- Lait de consommation : **+ 0,3 %**
- Crème : **+ 2,0 %**
- Yogourt : **+ 4,1 %**
- Crème glacée : **+ 1,5 %**
- Fromage : **+ 2,5 %**
- Beurre : **+ 4,5 %**

Pour les 52 semaines se terminant le 28 décembre 2024

BILAN DES VARIATIONS DU QUOTA TOTAL ALLOUÉ AU QUÉBEC – 2024¹

	Quota total alloué au Québec (kg de MG)
2023	
Décembre ²	148 881 425
2024	
Janvier	148 560 844
Février	149 301 893
Mars	149 515 018
Avril	149 889 888
Mai	150 442 991
Juin	151 002 200
Juillet	151 398 763
Août	151 713 449
Septembre	151 064 551
Octobre	152 040 912
Novembre	152 066 199
Décembre	152 777 978
Variation totale pour l'année	3 896 553
Variation du quota en pourcentage ¹	2,34 %

1 Le calcul de la variation de quota entre 2023 et 2024 tient compte du nombre de jours dans l'année. La variation est calculée en tenant compte du quota moyen journalier entre 2024 qui compte 366 jours et 2023 qui compte 365 jours.
2 Les données de 2023 ont été ajustées et représente les données les plus à jour.



Flexibilité de la production en décembre 2024

Provinces de P5 : + 1,80 %
Provinces de la MCLO : - 4,05 %



Stock de beurre

Décembre 2024
32 227 tonnes

À L'ÉCHELLE DES PROVINCES DE L'ACCORD SUR LA MISE EN COMMUN DU LAIT DANS L'EST DU CANADA (P5)

Besoins du marché et production

Les offices des provinces de P5 ont continué de travailler conjointement pour transmettre les bons signaux de marché. Des rencontres du Comité sur le quota de P5 ont eu lieu régulièrement afin de pouvoir aligner la production sur les besoins du marché. Ces travaux ont donné lieu cette année à plusieurs émissions de journées additionnelles et 2 émissions de quota pour répondre à la croissance de la demande en matière grasse.

Révision de la politique de quota

En 2024, les provinces de P5 ont entrepris un processus de consultation pour la révision quinquennale de la politique de quota harmonisée. Parmi les éléments de la politique visés par la consultation, il y a notamment le prix plafond, le quota non cessible, la fusion de quota, le mécanisme d'itération du système centralisé d'échange de quota et la possibilité d'instaurer un mécanisme d'échange de crédits.

À L'ÉCHELLE QUÉBÉCOISE

Conventions de mise en marché

Les signataires des conventions de mise en marché du lait (CMML) ont conclu la négociation des conventions de mise en marché pour la période 2024-2029. Cette négociation a permis de réviser les politiques de garantie et d'approvisionnement de lait de manière à optimiser la valorisation des solides non gras et favoriser la croissance des entreprises. Les règles de réquisition, de qualité et de vérification ont aussi été actualisées pour tenir compte des besoins du secteur et pour assurer une direction du lait efficace et ordonnée. La négociation a aussi permis de mettre à jour le mandat des comités techniques et notamment celui du comité qualité. Ce fut aussi l'occasion de réviser les règles associées à l'approvisionnement et la valorisation du lait produit selon la méthode biologique. Une partie des changements convenus a été homologuée par la RMAAQ et le reste du processus d'homologation est en cours de finalisation.

Tous les ajustements de prix découlant des décisions de l'Organisme de supervision de P5 et du CCGAL sont intégrés dans les conventions de mise en marché du lait homologuées par la RMAAQ.

Pour ce qui est de l'approvisionnement des usines laitières pendant les fêtes, l'annexe 9, qui traite des obligations de réception de lait des entreprises durant cette période plus difficile en raison, notamment, des jours fériés, a été homologuée par la RMAAQ le 19 août 2024.

Planification stratégique filière

Les partenaires de la filière ont poursuivi les travaux au sein des différents comités afin de progresser vers l'atteinte des objectifs de la planification stratégique filière. Cette année, l'accent a été mis particulièrement sur le volet développement durable. Les travaux de mise à jour du plan stratégique 2025-2029 ont été initiés.

Comité directeur du plan stratégique de la filière biologique

Les Producteurs de lait du Québec ont contribué activement aux travaux du comité directeur du plan stratégique de la filière biologique du Québec 2017-2024. L'organisation a porté plusieurs initiatives dans le but de développer le marché du lait bio au Québec.

QUELQUES CHIFFRES ET DONNÉES

Évolution du marché au Canada

Le calcul des besoins totaux prend en compte toutes les importations issues des différents accords commerciaux. De décembre 2023 à décembre 2024, les besoins totaux canadiens ont augmenté de 10,5 millions de kilogrammes de matière grasse, représentant une hausse nette de 2,2 %.

Les besoins du marché desservi par le lait canadien ont augmenté de 2,70 % par rapport à décembre 2023, une croissance plus importante que celle des besoins totaux, considérant des importations légèrement moins importantes sur la période. Ce recul est notamment lié aux contingents tarifaires administrés sur une base d'année laitière et non d'année civile.

Quota continu

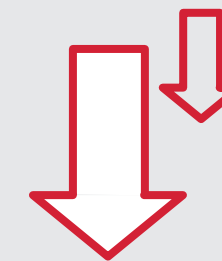
Depuis 2018, la politique nationale de quota continu est accompagnée de flexibilités en sous-production de 2 % et en surproduction de 1,25 %.

En juillet 2024, la position nationale de quota continu a atteint 0,92 % du quota sur 12 mois se terminant en juillet 2024 alors que le niveau de stocks à cette date était de 37 420 tonnes.



Quota alloué au Québec en décembre 2024
152,8 millions de kg de MG

Augmentation nette de **3 896 553 de kg de MG**



Ratio solide non gras/gras (SNG/G)

Le ratio SNG/G a diminué au pays en 2024. Il est passé de 2,1616 en 2023 à 2,1303 en 2024

Provinces de P5
2,1386

Provinces de la MCLO
2,1045

Production laitière journalière nationale

Sur une période de 12 mois se terminant en décembre 2024, la production laitière journalière a atteint 1,14 million de kg de MG par jour au Canada, ce qui représente une **augmentation de 2,2 %** par rapport à 2023

Provinces de la MCLO
0,285 million de kg de MG par jour
+ 3,1 %

Provinces de P5
0,851 million de kg de MG par jour
+ 1,9 %

GESTION du lait

La Direction gestion du lait assure la mise en marché de tout le lait produit par les fermes du Québec. Elle effectue et coordonne une série d'opérations afin que le lait puisse se rendre des fermes jusqu'aux transformateurs. Cette direction agit dans le respect de la réglementation en vigueur et des conventions liant les autres acteurs de l'industrie que sont les transporteurs et les transformateurs.



Jean-Philippe Deschênes-Gilbert, directeur de la gestion du lait
Marc-André Gravel, coordonnateur au développement et projets spéciaux
Mario Guertin, coordonnateur à la réglementation et à l'inspection

CONTRÔLES QUALITÉ, ASSURANCE QUALITÉ ET CONTINGEMENT

Audrey Blanchette, agente **Marie-Pier Beauchamp**, coordonnatrice **Stéphane Fournier**, agent
Katherine Laroche, agente **Julie Lanthier**, agente **Julie Malo**, agente



CONTRÔLES TECHNIQUES, APPROVISIONNEMENT ET TRANSPORT

Georges Demers, agent **Claudia Lavigne**, coordonnatrice **Natalie Chrétien**, agente **Gabriel Nault**, agent **Liliana Sabogal**, agente
Manon Chevalier, préposée **Évelyne Sanfaçon**, agente **Sylvie Gauthier**, agente



LES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE

Formation continue des essayeurs

Un programme de formation continue a été mis en place en 2024. Ces formations se déroulent par groupes de 10 à 15 participants et est obligatoire pour tous les essayeurs au Québec. L'objectif principal de la formation est de rappeler les procédures attendues, en particulier pour ce qui concerne la collecte du lait et les prélèvements des échantillons qualité. Pour assurer une couverture optimale et une organisation efficace, une dizaine de sessions ont été organisées en 2024, rejoignant 20 % des essayeurs. Les formations se poursuivront en 2025, garantissant ainsi que tous les essayeurs bénéficieront d'une mise à jour de leurs compétences.

Gestion des manquements prévus à la Convention de transport du lait

Dans le cadre de la Convention de transport du lait, un projet pilote a été lancé pour la gestion des manquements. Ainsi, lorsqu'un manquement est constaté, un avis est adressé à l'essayeur ou au transporteur pour souligner l'incident et rappeler l'importance du respect des protocoles. En 2024, près d'une vingtaine de manquements ont été observés, par exemple ne pas collecter tout le lait du bassin, collecter un producteur en arrêt de collecte ou encore utiliser un mauvais numéro d'essayeur. L'objectif de cette démarche est de s'assurer que les essayeurs et les transporteurs respectent les procédures établies, afin que le travail soit réalisé conformément aux protocoles en vigueur.

Amélioration du transport des échantillons

L'amélioration du processus de transport des échantillons est un défi majeur. Chaque échantillon collecté à la ferme doit être acheminé vers un laboratoire, en passant par une usine, tout en préservant son intégrité et en maintenant la chaîne du froid. Dans une démarche d'amélioration continue, plusieurs actions ont été menées pour perfectionner ce processus en 2024. Plusieurs initiatives ont ainsi été lancées, comme le déploiement de nouvelles glacières pour assurer une meilleure gestion de la chaîne du froid, l'utilisation de thermographes pour contrôler la température à chaque étape du transport et le monitoring des usines durant l'envoi des échantillons. De plus, les routes de transport vers le laboratoire ont été révisées pour plus d'efficacité. Ces efforts ont conduit à une amélioration, comme en témoigne la réduction de 1,4 % du taux de rejet et de non-prélèvement des échantillons cette année.



Formation continue des essayeurs

L'objectif principal de la formation est de rappeler les procédures attendues, en particulier pour ce qui concerne la **collecte du lait** et les **prélèvements des échantillons qualité**.

Une dizaine de sessions en 2024, rejoignant **20 %** des essayeurs.

NOMBRE DE PRODUCTEURS ET PRODUCTION TOTALE ANNUELLE

Année	Nombre de producteurs	Litres
2024	4 215	3 566 919 141
2023	4 333	3 537 409 431
2022	4 498	3 472 474 298
2021	4 643	3 456 115 866
2020	4 732	3 364 433 306
2015	5 624	3 001 700 432
2010	6 353	2 881 365 225
2005	7 376	2 845 524 892
2000	9 193	2 879 594 829
1995	11 394	2 768 340 717
1990	14 078	2 854 838 790

Modifications au Règlement sur les quotas des producteurs de lait

Il n'y a pas eu de modifications pour l'année 2024.

Nombre de producteurs

Au 31 décembre 2024, le Québec comptait 4 215 producteurs détenant un quota, comparativement à 4 333 un an auparavant. Au cours de l'année, 6 producteurs ont acquis le quota d'une ferme existante, pour un total de 405,6 kilogrammes de matière grasse par jour. À ce nombre s'ajoutent 6 entreprises qui ont démarré grâce au programme d'aide au démarrage. De ces 6, 1 avait été admise en 2019, 2 en 2022 et 3, en 2023.

Contingentement

La section contingentement de la Direction gestion du lait a la responsabilité d'appliquer le Règlement sur les quotas des producteurs de lait qui établit un contingentement de la production laitière au Québec. À cette fin, la Direction contrôle les transferts de quota, administre le Programme d'aide à la relève en production laitière et le Programme d'aide au démarrage d'entreprises laitières et procède à l'ajustement du droit de produire.

PRODUCTEURS – QUOTA PAR RÉGION – 2024¹

Région	Nombre de producteurs		Quota (kg de MG/jour)		Relève ²				Démarrage d'entreprises laitières ³			
					Avant le 1 ^{er} août 2002		Après le 1 ^{er} août 2002		Après le 1 ^{er} mai 2020		Depuis le 1 ^{er} août 2006	
					Nombre de producteurs	Quota (kg de MG/jour)	Nombre de producteurs	Quota (kg de MG/jour)	Nombre de producteurs	Quota (kg de MG/jour)	Nombre de producteurs	Quota (kg de MG/jour)
01 – Estrie	412	45 439,27	95	98,00	53	110,40	73	612,00	6	64,84		
02 – Capitale-Nationale-Côte-Nord	112	9 943,09	36	37,10	14	25,20	20	164,00	1	16,00		
03 – Gaspésie-Les Îles ¹	12	749,75	3	2,70	0	0,00	2	20,00	3	46,52		
04 – Lanaudière	148	12 865,16	45	48,30	13	28,40	21	186,00	1	12,00		
05 – Mauricie	164	15 691,60	53	55,90	22	39,00	31	260,00	2	36,00		
06 – Outaouais-Laurentides	170	16 569,04	53	54,30	18	47,20	15	122,00	4	68,22		
07 – Centre-du-Québec	609	71 651,53	163	171,50	76	162,20	108	932,00	12	167,46		
08 – Abitibi-Témiscamingue	84	6 387,06	20	21,50	8	20,00	9	82,00	7	67,42		
09 – Chaudière-Appalaches-Nord	535	51 774,80	169	173,60	49	98,80	95	822,00	11	132,60		
10 – Chaudière-Appalaches-Sud	446	40 720,00	135	138,10	39	88,20	73	634,00	13	163,39		
11 – Bas-Saint-Laurent	505	47 078,00	136	145,50	58	137,80	98	848,00	10	121,43		
12 – Saguenay-Lac-Saint-Jean	228	21 407,33	66	73,50	23	63,50	40	360,00	5	58,66		
13 – Montérégie-Est	460	50 754,89	149	155,50	35	88,60	77	654,00	5	72,15		
14 – Montérégie-Ouest	330	33 476,38	104	106,30	19	35,70	55	486,00	3	39,12		
Total	4 215	424 507,90	1 227	1 281,80	427	945,00	717	6 182,00	83	1 065,81		

¹ Les données du tableau représentent la situation au 31 décembre 2024.

² Le Programme d'aide à la relève en production laitière a été mis en place en 1987. Il a été remplacé en 2002 par un nouveau programme. En 2020, des modifications aux modalités ont été apportées au programme de 2002.

³ Les prêts octroyés dans le cadre du Programme d'aide au démarrage d'entreprises laitières ont été bonifiés, passant de 10 kilogrammes (kg) de matière grasse (MG) par jour en 2006 à 12 kg de MG par jour en 2010.

En 2016, les prêts sont passés à un minimum de 12 kg et à un maximum 16 kg de MG par jour. En 2021, de nouvelles modalités ont fait passer les prêts à 20 kg de MG par jour.

Ajustement de la production

L'objectif principal des organisations provinciales étant de répondre rapidement et de façon optimale à la demande, des mesures d'ajustement de la production ont été mises en place en cours d'année. Afin d'assurer un meilleur arrimage entre la production et la demande, la croissance du marché et en fonction des perspectives à la baisse des stocks de beurre pour 2024 et 2025, une hausse de quota de 1 % a été émise en septembre et une autre hausse de 1 % en décembre. Un total de 13 journées additionnelles ont également été annoncées tout au long de l'année.

SYSTÈME CENTRALISÉ DE VENTE DES QUOTAS (SCVQ) – TRANSACTIONS DE QUOTA PAR RÉGION – 2024

Région	Quantité achetée (kg de MG/jour)	Quantité vendue (kg de MG/jour)
01 – Estrie	819,49	681,10
02 – Capitale-Nationale-Côte-Nord	144,16	511,66
03 – Gaspésie-Les Îles ¹	53,40	12,91
04 – Lanaudière	208,29	267,14
05 – Mauricie	297,63	412,95
06 – Outaouais-Laurentides	260,18	312,20
07 – Centre-du-Québec	1 264,18	1 252,56
08 – Abitibi-Témiscamingue ¹	161,15	178,59
09 – Chaudière-Appalaches-Nord	874,66	639,69
10 – Chaudière-Appalaches-Sud	791,57	753,69
11 – Bas-Saint-Laurent	972,02	689,93
12 – Saguenay-Lac-Saint-Jean	478,62	343,82
13 – Montérégie-Est	857,21	619,36
14 – Montérégie-Ouest	561,91	1 069,56
Total²	7 744,47	7 745,16

¹ Pour les régions Gaspésie-Les Îles et Abitibi-Témiscamingue, les quantités achetées incluent respectivement les quantités maximales allouées en priorité d'achat de 31,28 et de 132,87 kilogrammes (kg) de matière grasse (MG) par jour.

² Pour équilibrer les offres d'achat et de vente, la réserve d'ajustements a acheté 0,69 kilogrammes (kg) de matière grasse (MG) par jour.



Quota négociable

+ 1 % septembre
+ 1 % décembre

Quota non négociable relatif aux cas de force majeure

Janvier à juin = 1 %
Juillet à décembre = 1 %

Le pourcentage émis est révisé le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année. Il est déterminé selon le quota moyen disponible dans la réserve de sous-production relative au cas de force majeure pour les six mois qui précèdent.

JOURNÉES ADDITIONNELLES DE PRODUCTION – 2024

Mois	Lait régulier	Lait biologique
Janvier	0	0
Février	1	1
Mars	1	1
Avril	1	1
Mai	0	0
Juin	0	0
Juillet	0	0
Août	2	2
Septembre	3	3
Octobre	3	3
Novembre	2	2
Décembre	0	0
Total	13	13



Aide à la relève

En vertu du Programme d'aide à la relève en production laitière :

PRÊT DE

6 kg de MG
par jour

29 demandes conformes

Total de 174 kg
de MG par jour

8 kg de MG
par jour

63 demandes conformes

Total de 504 kg
de MG par jour

10 kg de MG
par jour

60 demandes conformes

Total de 600 kg
de MG par jour

La bonification du prêt est octroyée selon la scolarité détenue au moment du dépôt de la demande de la personne qui qualifie l'entreprise, pouvant aller de 6 à 10 kilogrammes de matière grasse (kg de MG) par jour.

SCVQ – 2024

Mois	Prix du quota (\$/kg de MG/jour)	Offres d'achat (kg de MG/jour)	Offres de vente (kg de MG/jour)
Janvier	24 000,00	16 983,23	765,85
Février	24 000,00	17 829,50	552,21
Mars	24 000,00	18 960,05	397,89
Avril	24 000,00	19 487,75	457,95
Mai	24 000,00	19 829,95	1 177,93
Juin	24 000,00	20 472,81	1 043,12
Juillet	24 000,00	19 812,27	179,82
Août	24 000,00	19 502,33	636,75
Septembre	24 000,00	18 956,13	355,15
Octobre	24 000,00	18 401,94	611,84
Novembre	24 000,00	18 342,48	741,96
Décembre	24 000,00	19 014,70	824,69

Le prix plafond du quota en vigueur durant l'année est de 24 000 \$ par kilogramme (kg) de matière grasse (MG) par jour.

Règles de transfert de quota

Les producteurs peuvent s'adresser à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) pour demander la révision d'une décision rendue par Les Producteurs de lait du Québec ou être exemptés de dispositions du Règlement sur les quotas des producteurs de lait. **En 2024, 15 demandes d'exemption ont été accueillies par la RMAAQ.** Ces dernières touchaient les règles applicables à la relocalisation, aux transferts de quota, à la cession temporaire et aux programmes d'aide à la relève en production laitière et d'aide au démarrage d'entreprises laitières.

Aide au démarrage

Les Producteurs de lait du Québec ont accordé un prêt à 7 entreprises jugées admissibles en vertu du Programme d'aide au démarrage d'entreprises laitières. Les prêts ont été accordés dans les régions suivantes : Chaudière-Appalaches-Sud, Centre-du-Québec, Outaouais-Laurentides et Saguenay-Lac-St-Jean. Ces entreprises n'ont pas encore démarré.

Maintien de quota

Les Producteurs de lait du Québec ont autorisé 46 producteurs à conserver leur quota ou à le céder temporairement, en tout ou en partie (5 à cause de la maladie des vaches laitières, 27 à cause de l'invalidité ou du décès de l'exploitant, 14 en raison d'une force majeure ayant causé des dommages au bâtiment d'élevage).

Approvisionnement et transport

La section approvisionnement et transport de la Direction gestion du lait veille à l'application des règles et des programmes associés au transport et aux approvisionnements de lait aux usines. Elle s'occupe de la réception des commandes des usines, de la création du plan d'assignation quotidien et de l'attribution du plan aux transporteurs. Elle est la responsable de la mise à jour annuelle des contrats de transport du lait en conformité avec la Convention de transport du lait établie entre Les Producteurs de lait du Québec, l'Association des transporteurs de lait du Québec, Prolait Transport, Agropur coopérative et Nutrinor coopérative.

Mise en commun des frais de transport

La mise en commun des frais de transport par les provinces signataires de l'Accord sur la mise en commun du lait dans l'est du Canada (P5) en était à sa 26^e année. Le modèle de livraison en cascade (livraisons d'est en ouest) continue de s'appliquer dans le but d'optimiser les coûts de transport associés aux obligations de déplacement interprovincial de lait. Le Comité de transport de P5 vise à améliorer la coordination de ces déplacements et à partager les statistiques qui permettent de mieux expliquer et contrôler les coûts de transport de chaque province.

Transferts et relève de contrats de transport

Les Producteurs de lait du Québec effectuent et approuvent chaque année des transferts de contrats entre des transporteurs afin de s'assurer que les objectifs d'utilisation optimale des équipements soient respectés. **Les modifications ont inclus des transferts entre 12 contrats.**

COÛT DE L'ACTIVITÉ TRANSPORT – PRIX MOYEN PAR HECTOLITRE

	Pool P5 \$/hl	Québec \$/hl
2024	3,725	3,715
2023	3,583	3,542
2022	3,364	3,259
2021	2,836	2,617
2020	2,749	2,572
2019	2,781	2,578
2018	2,697	2,499
2017	2,619	2,427
2016	2,566	2,451
2015	2,625	2,522



Contribution du Québec au pool de transport

2024 = 175 500 \$,
soit l'équivalent de **0,005 \$**
par hectolitre

2023 = 1,47 M\$,
soit l'équivalent de **0,042 \$**
par hectolitre

STATISTIQUES SUR LES CONTRATS DE TRANSPORT DU LAIT

Type d'équipement	Nombre	Circuit	2024				2023			
			Volume tarifé		Kilométrage annuel	Volume tarifé		Kilométrage annuel		
			Litres	%		Litres	%			
Camion-citerne 12 roues	32	97	279 243 105	7,9	2 071 688	33	99	287 983 390	8,20	2 340 763
Citerne 3 essieux	17	37	173 685 432	4,94	1 365 381	20	43	206 692 563	5,88	1 878 217
Citerne 4 essieux	260	526	3 064 170 704	87,12	25 498 525	261	521	3 019 009 243	85,92	26 050 397
Total	309	660	3 517 099 241	100,00	28 935 594	314	663	3 513 685 196	100,00	30 269 377

IMAGE DE LA TRANSFORMATION DU LAIT AU QUÉBEC^{1, 6}

	2024		2023		2022		2021		2020	
	Nombre	% du lait	Nombre	% du lait	Nombre	% du lait	Nombre	% du lait	Nombre	% du lait
Grandes entreprises laitières ²	3	78,89	3	79,37	3	79,43	3	79,72	3	80,06
Moyennes entreprises laitières ³	34	20,63	34	20,11	38	20,11	37	19,84	35	19,45
Petites entreprises laitières ⁴	58	0,48	62	0,53	59	0,47	57	0,45	58	0,49

TRANSFORMATION PAR RÉGIONS

	2024		2023		2022		2021		2020	
	Nombre d'usines	% du lait	Nombre d'usines	% du lait	Nombre d'usines	% du lait	Nombre d'usines	% du lait	Nombre d'usines	% du lait
Régions centrales	86	91,33	89	91,24	91	91,28	88	91,29	85	91,30
Régions périphériques ⁵	29	8,67	28	8,76	27	8,72	28	8,71	28	8,70
Québec	115	100,00	117	100,00	118	100,00	116	100,00	113	100,00

1 Entreprises laitières qui ont été actives durant l'année.
 2 Entreprises laitières dont les achats journaliers de lait dépassent les 900 000 litres.
 3 Entreprises laitières achetant plus de 1 000 000 de litres de lait par année et moins de 700 000 litres par jour.
 4 Entreprises laitières achetant moins de 1 000 000 de litres de lait par année.
 5 Les territoires des régions périphériques sont ceux de l'Abitibi-Témiscamingue, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de Gaspésie-Les Îles et du Bas-Saint-Laurent, comme définis dans les conventions de mise en marché du lait.
 6 Parmi toutes les entreprises laitières, on compte 25 producteurs-transformateurs qui ont transformé 8,7 millions de litres en 2024. Un producteur-transformateur se définit comme suit : producteur détenant un permis d'exploitation de fabrique laitière et utilisant, à cette fin, le lait de son troupeau.

Marchés de créneau et lait biologique

Les Producteurs de lait du Québec organisent des routes spéciales de ramassage du lait pour favoriser le développement de marchés de créneau, comme celui du lait biologique.

D'autres circuits plus petits répondent à des demandes particulières : lait casher, lait de troupeaux alimentés de foin sec et lait de troupeaux de race jersey ou canadienne.

Déchargements partiels et réseau routier

Les Producteurs de lait du Québec assument les 106 premiers dollars du coût d'un déchargement partiel tandis que les frais supplémentaires sont à la charge de l'entreprise. Ces frais s'ajoutent aux tarifs établis dans les contrats de transport et sont assumés par le pool de transport. Ces opérations visent à répondre aux commandes des petites entreprises laitières.

Le coût des déchargements partiels pour Les Producteurs de lait du Québec a été de 332 710 \$ en 2024.

518 731 \$ ont été facturés par les transporteurs pour les détours non prévus aux contrats de transport du lait. L'ensemble de ces détours a été validé en tenant compte des dates de début et de fin des chantiers transmises par le ministère des Transports du Québec.

Carburant diesel

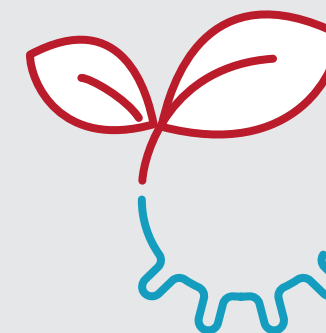
Les tarifs payés aux transporteurs ont varié selon la clause d'indexation sur le carburant prévue dans la Convention de transport du lait. Cette indexation est basée sur une enquête mensuelle menée auprès de la Régie de l'énergie du Québec. **Elle a représenté une baisse du prix moyen du diesel de 7,4 % en 2024.**

Période de dégel

La période de dégel sur le réseau routier québécois a une durée statutaire habituelle de 61 jours, dans trois zones géographiques distinctes. En 2024, la période de dégel a eu une durée effective de 40 jours dans la zone 1, 54 jours dans la zone 2 et 61 jours dans la zone 3. **Ceci a représenté une économie de 703 000 \$ lorsque comparé aux coûts budgétés basés sur la durée statutaire habituelle.**

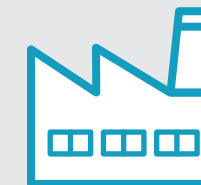
Formation des nouveaux essayeurs

Les Producteurs de lait du Québec ont collaboré à 3 reprises à la formation totale de 53 nouveaux essayeurs à l'Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe.



Lait biologique

133 producteurs de lait certifié biologique ont produit **71,5 millions** de litres de lait. De ce nombre, 120 producteurs sont dans le groupe A et 13 producteurs, dans le groupe B. Le lait des producteurs dans le groupe B n'est pas commercialisé sur le marché biologique. Près de **79 %** du lait primé a été transformé pour les besoins du marché biologique. La collecte a été effectuée par **14 transporteurs** et acheminée à **15 usines québécoises** et **1 usine en Ontario**, incluant 5 producteurs-transformateurs.



Nouvelles usines

La Direction organise et planifie l'approvisionnement de lait aux nouvelles usines. **Deux usines** ont lancé leurs opérations en 2024. Il s'agit de 9459-9008 Québec inc. (Laiterie des Coteaux) et 9329-8800 Québec inc. (Fromagerie Marie Kadé).

Utilisation du lait au Québec - 2024

(en solides totaux)



Contrôle de la qualité

La section contrôle de la qualité de la Direction gestion du lait veille à l'application des normes prévues par les conventions de mise en marché du lait et à l'amélioration de la qualité du lait livré par les producteurs laitiers.

Primes à la qualité

1. Prime des Producteurs de lait du Québec

Résultats égaux ou inférieurs à 20 000 BT et à 200 000 CS par millilitre

- **3 343 producteurs ont bénéficié au moins une fois de la prime de 0,50 \$ par hectolitre**

2. Prime biologique

Résultats égaux ou inférieurs à 15 000 BT et à 250 000 CS par millilitre

- **67,5 % des producteurs de lait certifié biologique ont reçu la prime à la qualité spécifique au lait biologique au moins une fois**

3. Prime prévue aux conventions de mise en marché du lait

Résultats égaux ou inférieurs à 15 000 BT et à 150 000 CS par millilitre

- **2 386 producteurs ont bénéficié au moins une fois de la prime de 0,1753 \$ à 0,2759 \$ par hectolitre**

La prime est financée à parts égales par les transformateurs et les producteurs (3 ¢/hl). Elle est versée mensuellement à chacun des producteurs se qualifiant lorsque la moyenne québécoise a été égale ou inférieure à 250 000 CS par millilitre pendant la période de référence. La prime sera maintenue en 2025, puisque pour la période de référence de décembre 2023 à novembre 2024, la moyenne pondérée québécoise a été de 180 523 CS par millilitre.

Suspension de la collecte

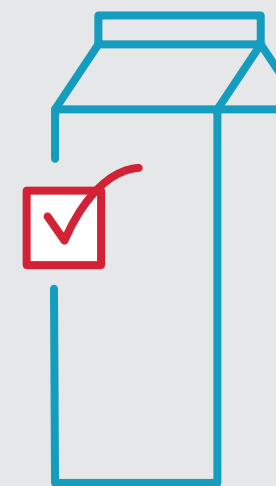
24 producteurs ayant cumulé quatre pénalités et plus concernant les bactéries totales ou les cellules somatiques sur une période mobile de 12 mois ont vu la collecte de leur lait suspendue.

Protocole d'intervention

Les Producteurs de lait du Québec mandatent Lactanet et ses conseillers à la qualité du lait pour appuyer les producteurs ayant des problèmes avec la qualité du lait de leur ferme dans la recherche de solutions. **En 2024, 495 interventions à la ferme ont été réalisées, en plus des services-conseils fournis par téléphone.** Rappelons qu'Agropur coopérative assure ces services à ses sociétaires, et ce, conformément à la Convention de mise en marché du lait.

Programme de reconnaissance Lait'xcellent

Le programme Lait'xcellent souligne le travail et l'engagement des producteurs qui ont réussi à livrer constamment un lait de la meilleure qualité. Chaque année, Les Producteurs de lait du Québec décernent trophées et bourses aux trois gagnants du Québec et à trois gagnants dans chaque région. Des certificats sont également décernés afin de souligner l'atteinte des objectifs visant une qualité de lait exceptionnelle tout au long de l'année.



Lait conforme à la norme

Bactéries totales (BT)

97,93 % en 2024
97,57 % en 2023

Cellules somatiques (CS)

99,32 % en 2024
99,38 % en 2023

Adultération du lait par l'eau

99,78 % en 2024
99,72 % en 2023

QUALITÉ DU LAIT LIVRÉ PAR STRATE

	Résultat d'analyse	2024	2023	2024	2023
		% volume	% volume	% analyses	% analyses
Bactéries totales	1 à 15 000/ml	53,44	56,13	51,16	54,49
	15 001 à 50 000/ml	37,55	34,73	39,17	36,02
	50 001 à 121 000/ml	6,94	6,71	7,31	6,99
	plus de 121 000/ml	2,07	2,43	2,36	2,50
Cellules somatiques	1 à 100 000/ml	14,31	15,29	12,93	14,14
	100 001 à 200 000/ml	50,88	51,67	47,34	48,54
	200 001 à 300 000/ml	26,49	25,68	29,01	27,83
	300 001 à 400 000/ml	7,64	6,74	9,42	8,38
	plus de 400 000/ml	0,68	0,62	1,30	1,11

MOYENNES DES RÉSULTATS D'ANALYSE

	2024	2023	2024	2023
	pondérée	pondérée	arithmétique	arithmétique
Bactéries totales	25 018	24 981	26 173	25 640
Cellules somatiques	180 287	176 294	189 695	184 713



2024

358 certificats
« Très grande distinction »¹

638 certificats
« Grande distinction »²

220 certificats
« Amélioration »³



1 Moyenne inférieure à 10 000 BT et aucun résultat supérieur à 30 000 BT
Moyenne inférieure à 150 000 CS et aucun résultat supérieur à 250 000 CS

2 Moyenne inférieure à 25 000 BT et aucun résultat supérieur à 40 000 BT
Moyenne inférieure à 200 000 CS et aucun résultat supérieur à 250 000 CS

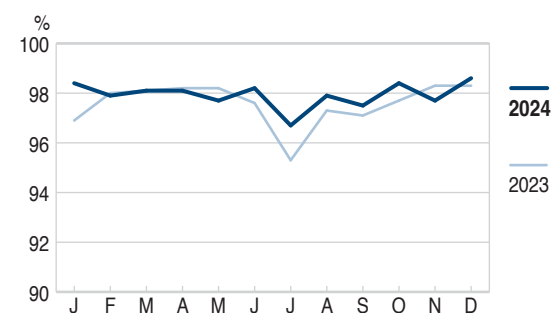
3 Aux producteurs dont les résultats pour la qualité du lait se sont améliorés d'au moins 20 % par rapport à ceux de 2023

EXIGENCES QUALITATIVES – 2024

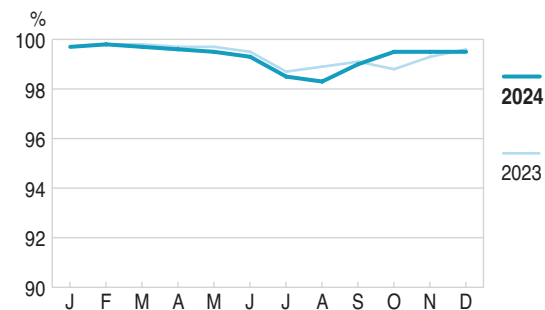
Type d'analyse	Norme
Bactéries totales	121 000 CBI ¹ /ml – Avis préventif à 50 000 CBI/ml
Bactéries après pasteurisation	7 000 UFC ² /ml
Cellules somatiques	400 000 CS/ml – Avis préventif à 350 000 CS/ml
Adulteration par les antibiotiques	Négatif à l'analyse
Adulteration par l'eau	Point de congélation n'excède pas -0,507 °C
Adulteration par les antiseptiques	Négatif à l'analyse
Sédiments	Aucun sédiment
Odeur	Aucune mauvaise odeur
Température	4 °C maximum
Saveur	Aucune mauvaise saveur
Falsification (modification permise frauduleuse de la composition ou de la qualité du lait cru)	Aucune falsification

1 Comptage bactérien individuel
2 Unités formant des colonies

LAIT CONFORME À LA NORME – BACTÉRIES TOTALES



LAIT CONFORME À LA NORME – CELLULES SOMATIQUES



Contrôles techniques

La section contrôles techniques de la Direction gestion du lait a la responsabilité de s'assurer que les analyses de composition et la mesure des volumes sont conformes au lait livré par les producteurs et au lait payé par les usines.

Écart entre le volume mesuré à la ferme et à l'usine

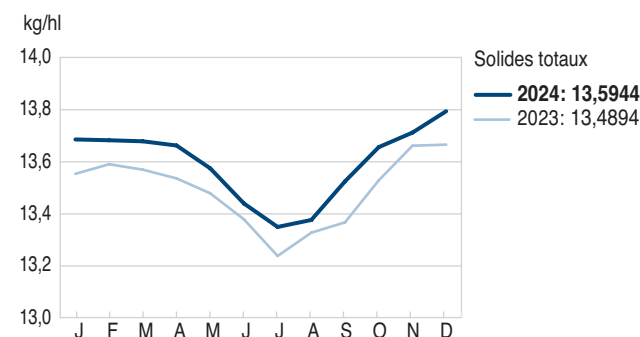
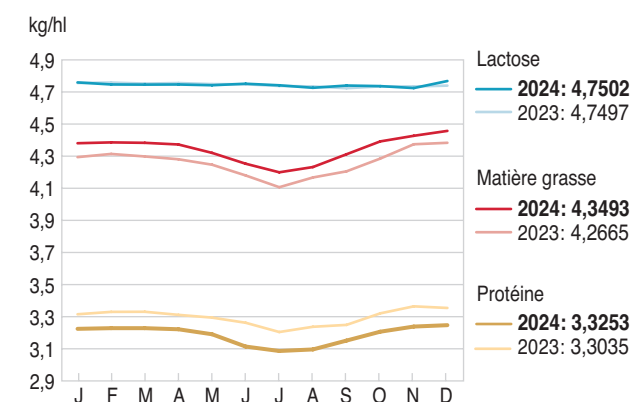
Plusieurs mesures sont instaurées pour permettre au personnel, en collaboration avec les transporteurs de lait, de maintenir l'écart entre le volume mesuré à la ferme et le volume reçu selon le compteur à l'usine le plus bas possible. Parmi ces mesures, il y a les visites occasionnelles pour inspecter les compteurs et les échantillonneurs automatiques lors des calibrations dans les usines. Les vérifications du calibrage des bassins refroidisseurs des producteurs qui en ont fait la demande ou dont le circuit de ramassage présente des variations importantes sont aussi effectuées. **En 2024, l'écart était de 0,14 %, comparativement à 0,11 % en 2023.**

Gestion des résultats des programmes d'échantillonnage et d'analyse

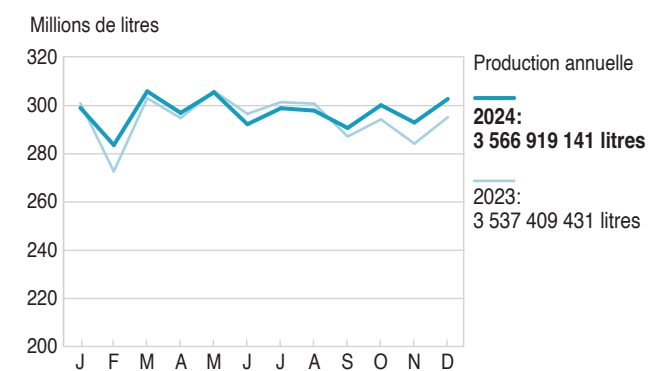
Tout au long de l'année, un suivi constant est effectué avec les transporteurs de lait, les usines laitières et le laboratoire pour assurer le bon fonctionnement des programmes d'échantillonnage.

En 2024, 786 193 résultats d'analyses – 769 833 officiels et 16 360 rejets (2,08 %) – **et 115 015 résultats de citernes ont été validés afin d'assurer le paiement du lait et la facturation. Également, 201 970 échantillons pour la qualité du lait (bactéries) ont été traités.** De ce nombre, 9 708 ont été annulés à cause d'un code de rejet, ce qui représente 4,81 % d'échantillons prélevés rejetés comparativement à 5,79 % en 2023.

TENEUR MENSUELLE – MOYENNE PONDÉRÉE



VOLUME DE LAIT PRODUIT MENSUELLEMENT



Volume
96 % du volume de lait reçu par les usines a été mesuré par un compteur approuvé

Composition du lait (matière grasse, protéine, lactose et autres solides)
96 % du lait a été échantillonné à l'usine, pour le paiement, à l'aide d'un échantillonneur approuvé

ProAction

La Direction gestion du lait applique et coordonne le programme proAction au Québec. Elle effectue les suivis des validations et assure la certification des producteurs. Elle informe les producteurs sur les exigences du programme, que ce soit par des séances de formation, par la mise à jour du site Internet proaction.quebec ou par la rédaction d'articles pour la revue *Le producteur de lait québécois*.

Processus de validation

Le cycle de validation se déroule sur deux ans : une validation complète la première année, suivie la deuxième année d'une autodéclaration par formulaire. Afin d'assurer la conformité du processus de certification, un échantillon choisi au hasard parmi les producteurs ayant soumis un formulaire d'autodéclaration fait l'objet d'une validation à la ferme.

Par ailleurs, un projet pilote de suivi de la bonne application des mesures correctives, testé en 2022 et 2023, a officiellement démarré en décembre 2024. Désormais, les producteurs qui obtiennent 25 demandes de mesures correctives ou plus doivent procéder à une validation de suivi, à leurs frais.

Le montant pour la validation à la ferme, payé par Les Producteurs de lait du Québec, est passé de 257 \$ à 273 \$ en 2024.

À partir de juillet 2024, une nouvelle politique de frais en cas d'annulation d'une visite de validation proAction est entrée en vigueur. Des frais fixes de 300 \$ ou 100 \$ s'appliquent si le producteur annule moins de 2 jours ouvrables ou entre 3 à 5 jours ouvrables une visite de validation proAction prévue au calendrier. Ces frais ne s'appliquent pas si l'annulation est causée par une force majeure ou un événement grave.

Gestion des producteurs non accrédités

Conformément à l'article 7.20 des conventions de mise en marché du lait, 2 producteurs ont vu la collecte de leur lait suspendue pour une durée de 6 jours suivant la révocation de leur accréditation au programme proAction, pour non-suivi des demandes de mesures correctives inscrites au rapport de validation. Ceux-ci ont dû reprendre le processus permettant la réaccréditation de l'unité de production par la tenue d'une nouvelle validation à la ferme.

Agents de validation

Chaque organisation provinciale a la responsabilité d'organiser et de fournir des services pour l'accréditation au programme proAction. Les Producteurs de lait du Québec mandatent Lactanet pour effectuer les validations à la ferme. **En 2024, deux nouveaux agents de validation ont été formés.**

Les Producteurs de lait du Québec s'assurent aussi d'effectuer le suivi des agents de validation en vue de l'obtention et le maintien de leur accréditation par Les Producteurs laitiers du Canada.

Évaluation des animaux par Holstein Canada

Les Producteurs de lait du Québec ont continué de coopérer avec Holstein Canada pour l'évaluation de l'état de chair, des blessures (jarrets, genoux et cou) et de la boiterie des animaux. Cette évaluation est une exigence du volet bien-être animal et doit être effectuée avant la validation à la ferme. Les frais pour l'évaluation des animaux réalisée par Holstein Canada sont défrayés par Les Producteurs de lait du Québec.

Service Accompagnement proAction

Lactanet a continué d'offrir le service Accompagnement proAction aux producteurs désirant obtenir du soutien dans la préparation de leur validation. Les Producteurs de lait du Québec assument les frais des deux premières heures de ce service. **En 2024, l'organisation a assumé les frais de 743 heures d'accompagnement pour 527 producteurs.**



2 409 entreprises ont été visitées pour une validation complète ou aléatoire
2 121 entreprises ont soumis une autodéclaration par formulaire

31 décembre 2024 :
4 212 entreprises laitières actives détenaient une **accréditation proAction, soit 100 % du volume de lait produit**

POURQUOI PROACTION?

Avec le programme proAction, les producteurs de lait s'assurent de **répondre aux besoins des acheteurs et évitent les multiples programmes et différents audits à la ferme.** ProAction atteste que les producteurs instaurent à la ferme les meilleures pratiques en matière de qualité du lait, de bien-être animal, de salubrité des aliments, de biosécurité, de traçabilité et de protection de l'environnement.

Ce programme de certification est un moyen privilégié pour garantir aux acheteurs et aux consommateurs que tous les efforts sont déployés pour **répondre à leurs exigences et pour leur rappeler les normes élevées que l'on trouve derrière tout le lait produit au Canada.** Cette démarche d'amélioration continue est reconnaissable par le logo de la vache bleue «Lait de qualité» qui indique tout le travail effectué pour adhérer à des normes élevées en matière de production et de qualité du lait. Ce logo évoque la contribution des producteurs de lait à un avenir sain et durable pour la collectivité, tout en faisant appel à leur solidarité en faveur des producteurs de lait d'ici.



Au 31 décembre 2024 :
15 agents de validation étaient accrédités au Québec

Cette année, lors de validations à la ferme :
10 agents de validation ont été supervisés par Les Producteurs de lait du Québec

Une politique agricole qui nous est propre

Le produit même, le lait, est particulier, puisqu'il est hautement périssable. Périssable, car on ne peut pas le garder plus de 2 jours et demi à la ferme et il doit ensuite être transformé rapidement puis rendu disponible pour les consommateurs, et ce, afin de respecter les normes de salubrité. Cette périssabilité amplifie les risques pour les producteurs devant l'absence de rapport de force, considérant le nombre élevé de producteurs devant un nombre restreint d'acheteurs. Il est donc impossible de stocker le lait lorsque les prix sont faibles pour le vendre quand le marché est plus approprié, contrairement au marché des grains, par exemple.

Dans ce contexte, les producteurs se sont unis pour organiser leur commercialisation et éliminer les surplus. Pour y arriver, ils se sont assurés de produire pour les besoins du marché, sans plus, sans moins, mais avec l'engagement du gouvernement que les frontières seront protégées et que le prix couvrirait leur coût de production. C'est exactement ce que fait et permet la gestion de l'offre.

Depuis les années 60 et 70, les producteurs du Québec et du reste du Canada ont réclamé et obtenu que l'on implante cette politique agricole qui répond aux besoins des producteurs d'ici et aux consommateurs en stabilisant les prix pour les uns et les autres tout en permettant une prévisibilité dans le marché. La gestion de l'offre était une politique visionnaire et elle continue de prouver sa pertinence.



Une politique agricole qui nous est propre



Politique agricole:
gestion de l'offre

Objectif: arrimer la production aux besoins du marché domestique



Les trois piliers de la gestion de l'offre:

- contrôle des importations
- prix équitables
- contrôle de la production



100% des revenus des producteurs sont issus du marché

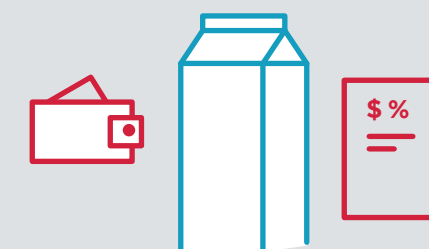


Politique agricole:
subventions à l'industrie laitière

Objectif: générer des surplus qui doivent être écoulés sur d'autres marchés



Approche budgétaire avec des subventions à l'agriculture



Les consommateurs payent deux fois leur lait: à l'épicerie et par leurs impôts

Des valeurs communes à tous les producteurs

La gestion de l'offre et la mise en marché collective ont permis d'équilibrer le rapport de force entre les vendeurs et les acheteurs de lait. En parlant d'une seule voix, les producteurs laitiers sont en meilleure position pour défendre leurs intérêts qu'à l'échelle individuelle. La gestion de l'offre, avec l'établissement d'une formule de prix et l'arbitrage de la Commission canadienne du lait, assure une prévisibilité dans les revenus des producteurs pour le lait qu'ils mettent en marché.

En mettant en commun leur production et en unissant leurs forces, les producteurs peuvent se doter de programmes qui témoignent de leurs valeurs de solidarité et d'entrepreneuriat. Les producteurs partagent les revenus des ventes de leur production, mais également les risques. Ils peuvent mettre en place des programmes qui témoignent, tous les jours, des valeurs qu'ils bâtissent.



Des programmes à l'image des producteurs d'ici



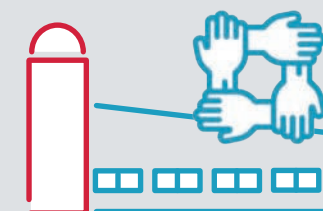
Transport et approvisionnement

- Partage des coûts de transport
- Optimisation des routes de ramassage



Mise en marché

- Partage des revenus de vente du lait
- Partage des risques



Programme de force majeure

Solidarité lorsque le malheur frappe



Programme d'aide à la relève

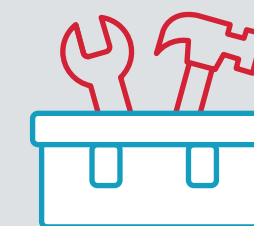
Préparer l'avenir et la reprise des fermes d'ici
Près de 7500 prêts de quota émis depuis le lancement du programme en 1987



Programme de démarrage

Favoriser l'établissement de nouvelles fermes laitières

161 prêts d'aide au démarrage octroyés depuis le lancement du programme en 2006



Programmes à l'image des producteurs

Avoir les outils pour répondre aux défis de demain

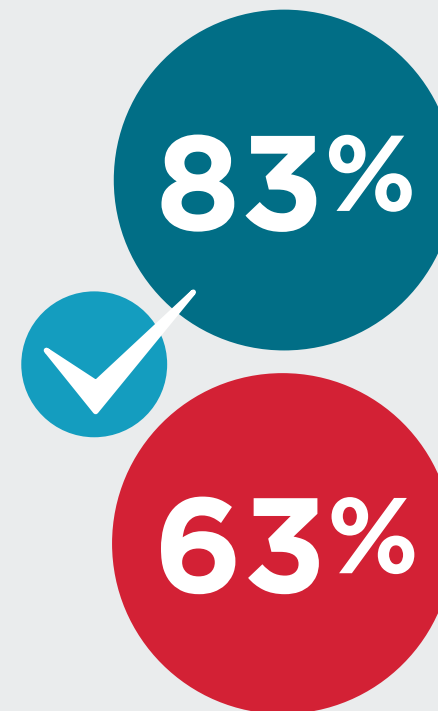
Les producteurs bâtissent dans toutes les régions du Québec

La gestion de l'offre et la mise en marché collective, par le partage des revenus et des risques, ainsi que ses nombreux programmes, favorisent le maintien et le développement de fermes à taille humaine dans toutes les régions du Québec. Ces fermes réparties sur l'ensemble du territoire sont également des employeurs et des acheteurs de services et de biens en région qui contribuent à faire tourner l'économie partout au Québec.

Au total, 60,4 % des municipalités et 85,6 % des MRC peuvent compter sur la présence d'au moins une ferme laitière. Le territoire du Québec est vaste et il faut des acteurs économiques dynamiques pour l'occuper et contribuer à la vitalité des régions. C'est exactement ce que font les fermes laitières à titre de piliers de l'occupation du territoire.

De plus, les entreprises laitières contribuent à la souveraineté et la sécurité alimentaire du Québec et du Canada en fabriquant un produit frais, nutritif et 100 % local sur l'ensemble du territoire. Les consommateurs sont soucieux d'encourager l'achat local et ne veulent pas dépendre de nos voisins pour se nourrir, et nos politiques agricoles répondent exactement à ces préoccupations.

Appui de la population aux producteurs laitiers



des Québécois et des Québécoises sont en faveur des efforts gouvernementaux **pour protéger la gestion de l'offre** et les producteurs laitiers dans le cadre des négociations actuelles avec les États-Unis.

des répondants auraient une **moins bonne perception du gouvernement** s'il faisait des compromis sur la protection des producteurs de lait dans ces négociations.

Source: Sondage Léger, février 2025.

Contribuer à l'essor économique et la souveraineté alimentaire de toutes les régions



115 usines

86 dans les régions centrales
29 dans les régions périphériques (Abitibi-Témiscamingue, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Gaspésie-Les Îles et Bas-Saint-Laurent)

4 215 fermes

Estrie - **412** fermes
 Capitale-Nationale-Côte-Nord - **112** fermes
 Gaspésie-Les Îles - **12** fermes
 Lanaudière - **148** fermes
 Mauricie - **164** fermes
 Outaouais-Laurentides - **170** fermes
 Centre-du-Québec - **609** fermes
 Abitibi-Témiscamingue - **84** fermes
 Chaudière-Appalaches-Nord - **535** fermes
 Chaudière-Appalaches-Sud - **446** fermes
 Bas-Saint-Laurent - **505** fermes
 Saguenay-Lac-Saint-Jean - **228** fermes
 Montérégie-Est - **460** fermes
 Montérégie-Ouest - **330** fermes

La valeur de la contribution économique des producteurs laitiers

L'activité économique des fermes laitières d'ici, sous la politique agricole de la gestion de l'offre et de la mise en marché collective, c'est rentable pour les gouvernements et la société québécoise. En 2024, la production laitière a contribué au PIB à la hauteur de 6,1 milliards de dollars, ce qui représente des revenus de taxation d'un peu plus que 1 milliard pour le gouvernement.

Les 4 215 fermes laitières du Québec continuent toutefois d'innover et d'être toujours de plus en plus efficaces. Il faut désormais moins d'heures de travail pour produire un litre de lait. Les vaches sont également plus productives, ce qui permet d'obtenir plus de lait pour la même quantité d'intrants. Et tout cela est rendu possible à l'intérieur de notre système de gestion de l'offre.



Retombées économiques

Investissements et retombées

Dans les cinq dernières années, les producteurs de lait du Québec ont investi **3,2 milliards \$ en machinerie, équipements et dans leurs bâtiments, soit en moyenne 642 millions \$ par an.** Les producteurs laitiers investissent dans leurs entreprises pour les rendre plus performantes, efficaces et durables.

ANNÉE	INVESTISSEMENTS (M\$)
2020	609 M\$
2021	431 M\$
2022	684 M\$
2023	813 M\$
2024	673 M\$

Source : Calculs des Producteurs de lait du Québec, basés sur les investissements les plus récents (Groupe AGÉCO : Enquête sur le coût de production) et le nombre de fermes de l'année visée.

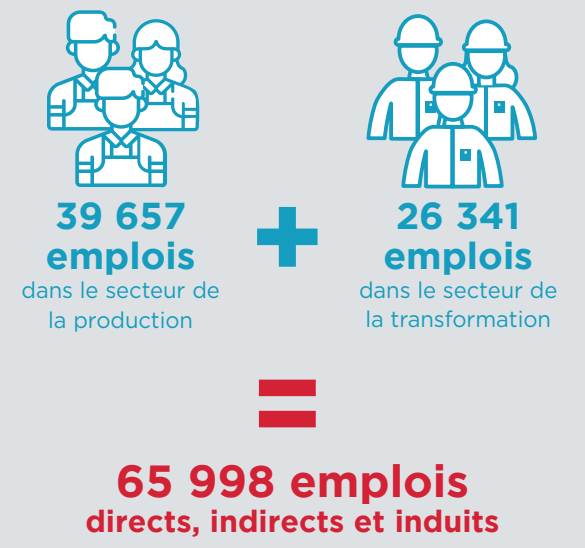
La production laitière est le secteur agricole réalisant les investissements les plus élevés au Québec, avec **45 % du total agricole investi en 2023.**

Pour **chaque dollar investi** par les fermes laitières québécoises en 2022, **0,71 \$** a servi à rémunérer des travailleurs et à rétribuer des entreprises québécoises.

Source : MAPAQ, Bioclips, 28 janvier 2025.

Emplois

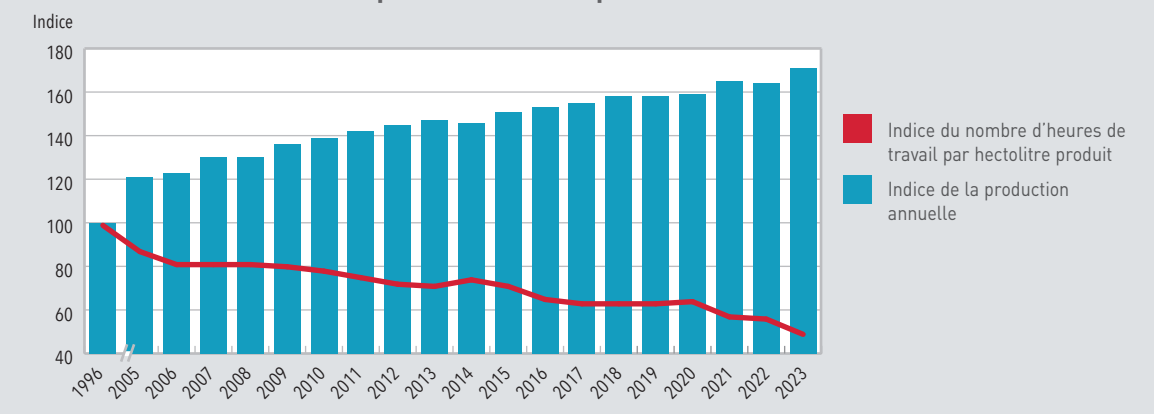
L'industrie laitière est un employeur d'importance au Québec avec :



Source : Renaud Sanscartier, économiste agricole, 2021.

Efficacité

Indices de la production annuelle et du nombre d'heures de travail par hectolitre produit



Sources : Les Producteurs de lait du Québec et Groupe AGÉCO, 2024.

RECHERCHE économique

La Direction de la recherche économique conseille les dirigeants des Producteurs de lait du Québec sur les politiques et les dossiers liés à l'industrie laitière. Elle accomplit ce mandat par la réalisation d'études, d'analyses et la rédaction de textes de vulgarisation pour guider les différentes instances et directions de l'organisation. La Direction représente l'organisation à de nombreux comités tant sur la scène québécoise que canadienne.

Félix Bibeau, économiste
Florence Bouchard Santerre, directrice de la recherche économique
Chantal Fleury, directrice adjointe de la recherche économique
Jérôme St-Pierre, économiste
Myriam Falcon, conseillère en agronomie



LES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE

Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers

Le nouveau Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers (Code) a été publié en mars 2023, remplaçant celui de 2009. La majorité des exigences sont entrées en vigueur en 2024, le 1^{er} avril. La série d'articles sur les changements apportés au Code parus dans la revue *Le producteur de lait québécois* s'est conclue cette année. Le comité technique bien-être animal de proAction a intégré l'ensemble des changements du Code au programme et a défini l'exigence sur la liberté de mouvement. Un webinaire sur cette exigence spécifique s'est tenu à l'automne et un sondage a été lancé afin que que les producteurs et les intervenants puissent faire connaître leur situation et leurs défis pour s'y conformer. Le webinaire a eu 485 visionnements. Ce sont 690 producteurs et 30 intervenants qui ont répondu au sondage, qui était ouvert jusqu'à la mi-mars 2025. Un projet pilote est en cours et se poursuivra en 2025 pour explorer comment intégrer les changements au programme proAction dans les prochaines années.

De plus, des analyses ont été réalisées en lien avec les coûts d'adaptation au Code, notamment une étude sur les retombées économiques des investissements à réaliser, en appui aux demandes pour obtenir un programme de soutien pour les investissements nécessaires à la conformité des fermes aux nouvelles normes.

Influenza aviaire hautement pathogène chez les bovins laitiers

C'est en mars 2024 que Les Producteurs de lait du Québec ont été informés d'une nouvelle maladie affectant des bovins laitiers aux États-Unis. Des travaux menés par le United State Department of Agriculture (USDA) ont permis

d'identifier qu'il s'agissait d'une souche d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) qui s'était propagée aux bovins. Une stratégie de surveillance, de prévention, de contrôle et de protection de la santé publique a été développée en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), l'Association des médecins vétérinaires praticiens du Québec, la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal et Les Producteurs de lait du Québec pour se préparer à réagir à la découverte d'un cas au Québec. Des communications et des outils d'information, dont un webinaire sur le sujet ayant eu près de 370 visionnements, ont été offerts aux producteurs tout au long de l'année.

Actions porteuses en développement durable

Le Plan de développement durable des Producteurs de lait du Québec a été adopté en avril 2023. Depuis, les travaux se poursuivent pour sa mise en œuvre. En 2024, un comité d'orientation regroupant les partenaires et groupes œuvrant autour des producteurs de lait s'est penché sur les actions en cours et à entreprendre pour réaliser le plan d'action. Des opportunités de collaborations sur divers sujets ont été identifiées et leur concrétisation se prépare.

Deux grands projets pour lesquels Les Producteurs de lait du Québec ont obtenu un soutien financier important des gouvernements se sont poursuivis pour avancer vers la carboneutralité. Le projet d'estimation des émissions de méthane entérique des troupeaux par l'échantillon de lait financé par le Plan pour une économie verte du gouvernement du Québec (Méthane Québec) a été lancé. Des renifleurs ont été installés dans les 14 fermes participantes afin de collecter des données qui permettront de développer des algorithmes pour estimer la production de méthane entérique des troupeaux.

Le projet de Laboratoire vivant – Lait carboneutre, financé par Agriculture et Agroalimentaire Canada et Novalait, est également en route. Ce projet consiste à améliorer le bilan carbone des fermes laitières par un travail de codéveloppement entre 20 fermes laitières dans quatre régions du Québec, des chercheurs et d'autres partenaires de services conseils. Novalait a la charge de ce projet structurant, où les producteurs testent diverses pratiques en lien avec les sols, les cultures, le troupeau et le fumier.

Des travaux avec la filière laitière québécoise ont permis de mieux définir les objectifs communs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Par l'entremise de différentes instances, une réflexion s'est amorcée sur la manière dont des projets collectifs structurants pourraient voir le jour dans les prochaines années, afin d'offrir un soutien aux fermes laitières désireuses de réduire leur empreinte carbone. Des discussions similaires sont également en cours à l'échelle nationale.



Retombées économiques du Code*

Les investissements nécessaires pour se conformer aux **normes de bien-être animal** s'élèveront à **plus de 600 M\$**

* Selon une étude de retombées économique réalisée par MCE Conseil



Webinaires 2024

L'influenza aviaire hautement pathogène chez les bovins aux États-Unis, stratégie québécoise de prévention et de contrôle

Près de 370 visionnements

Précisions sur l'exigence de liberté de mouvement (Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers)

485 visionnements

Finalement, Les Producteurs de lait du Québec ont réalisé trois projets dans le cadre du Plan d'agriculture durable du gouvernement du Québec : une formation sur les plantes fourragères, un cahier technique sur les cultures de couverture dans le maïs ensilage ainsi que des capsules vidéo traitant des bonnes pratiques en lien avec les fourrages, les cultures de couverture et la biodiversité. 560 producteurs et productrices ont suivi la formation sur les plantes fourragères et plus de 1 100 visionnements ont été obtenus pour les capsules vidéo.

Politique de quota

Amorcée dans le contexte de la nouvelle planification stratégique de l'organisation, la réflexion sur la politique de quota s'est poursuivie en 2024. C'est en lien avec les objectifs stratégiques que certains changements potentiels ont été identifiés. En parallèle, les travaux réalisés avec les autres provinces de P5 ont permis de faire le bilan des cinq dernières années et d'identifier des sujets communs pour ajuster la politique harmonisée. Ainsi, les délégués des provinces de P5 ont été consultés à l'automne 2024 sur le retour d'émissions de quota non cessible, l'ajustement du prix plafond du quota, la fusion de quotas et la création d'un système d'échange de crédits. Le passage à l'itération complète des quantités vendues sur le Système centralisé de vente de quota est aussi compris dans la consultation au Québec. Le processus de révision de la politique de quota se poursuit en 2025 pour les sujets ayant obtenu un appui suffisant.

Ajustement du prix du lait à la ferme

Lors de l'indexation annuelle des prix pour 2024, la Commission canadienne du lait (CCL) a annoncé un ajustement de 1,77 %, entré en vigueur le 1^{er} mai 2024 plutôt que le 1^{er} février, dans le contexte de l'inflation subie par les consommateurs canadiens, tout en reconnaissant que le prix payé aux producteurs ne représente qu'une partie du prix des aliments. La décision a été prise à la suite des consultations de la CCL auprès des parties prenantes.

L'ajustement du prix annoncé en novembre 2024, en vigueur depuis le 1^{er} février 2025, représentait -0,0237 %, soit environ 0,02 \$/hl. Cet ajustement a été calculé selon la formule nationale d'établissement des prix qui tient compte des coûts de production du lait canadien et de l'indice des prix à la consommation (IPC). La variation de cette année s'explique principalement par la diminution du prix de certains intrants, comme le carburant et l'alimentation des animaux, qui avaient été très élevés en 2022 et 2023.

RÉPARTITION RÉGIONALE DE LA PRODUCTION TOTALE ET DES PRODUCTEURS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Région	Production totale		Producteurs	
	Litres	%	Nombre	%
01 - Estrie	384 208 773	10,77	412	9,77
02 - Capitale-Nationale-Côte-Nord	85 478 289	2,39	112	2,66
03 - Gaspésie-Les Îles	6 069 908	0,17	12	0,28
04 - Lanaudière	105 805 991	2,97	148	3,51
05 - Mauricie	129 342 208	3,63	164	3,89
06 - Outaouais-Laurentides	133 580 181	3,74	170	4,03
07 - Centre-du-Québec	607 929 609	17,04	609	14,45
08 - Abitibi-Témiscamingue	53 119 985	1,49	84	1,99
09 - Chaudière-Appalaches-Nord	431 463 396	12,10	535	12,69
10 - Chaudière-Appalaches-Sud	340 593 010	9,55	446	10,58
11 - Bas-Saint-Laurent	398 675 184	11,18	505	11,98
12 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	176 114 086	4,94	228	5,41
13 - Montérégie-Est	428 308 698	12,01	460	10,91
14 - Montérégie-Ouest	286 229 823	8,02	330	7,83
Total	3 566 919 141	100,00	4 215	100,00

AUTRES DOSSIERS ET RÉALISATIONS

Ententes de mise en commun et dossiers nationaux

Par rapport à l'avancement des dossiers nationaux, la Direction a continué de collaborer étroitement avec le directeur du développement des affaires pour le suivi des ententes de mise en commun ainsi que la gestion du Plan national de commercialisation du lait. En 2024, les travaux se sont principalement concentrés sur la finalisation du Programme sur la croissance des marchés et la compréhension commune d'un marché changeant.

Comité sur le quota de P5

Les activités du Comité se sont poursuivies en 2024, en visant un équilibre entre la production et la demande, dans un contexte de marché guidé par la croissance démographique canadienne. Les analyses de marché et de l'évolution de la production ont permis au comité d'ajuster le droit de produire des producteurs afin de répondre aux besoins.

Recherche et transfert

La Direction poursuit son implication en recherche et développement, notamment en siégeant au conseil d'administration de Novalait inc. et à des comités de suivi de différents projets de recherche au niveau provincial et national. Pour ce qui est du transfert de connaissances, la Direction collabore étroitement avec Valacta et les partenaires de la filière, en plus de contribuer à la réalisation d'événements relatifs au transfert technologique. L'équipe participe également aux différents comités et aux travaux émanant de la planification stratégique de la filière laitière, notamment sur le développement des marchés, la réduction des impacts environnementaux et les indicateurs de performance.

Par le comité sur le développement durable des Producteurs de lait du Québec ayant le mandat de suivre et d'orienter les dossiers agronomiques, l'équipe coordonne la participation de l'organisation aux différentes consultations sur la

réglementation concernant la production laitière et le développement de proAction. Elle participe aux différents comités nationaux de développement et d'implantation du programme. Un comité consultatif, composé de représentants des conseils régionaux, a été mis sur pied cette année afin de connaître la perspective des producteurs dans le cadre de consultations publiques ou sur des sujets d'intérêt pour l'organisation.

Finalement, un travail est effectué pour assurer une vigie de plusieurs sujets agronomiques et économiques. Le recensement des données et études les plus récentes permet de répondre rigoureusement aux différentes questions reliées aux pratiques en production laitière d'ici et d'ailleurs.

Dossiers provinciaux

Les Producteurs de lait du Québec s'impliquent également dans divers comités en collaboration avec différents partenaires institutionnels, de services professionnels et de transfert de connaissances pour développer des projets structurants. De plus, des travaux conjoints avec Les Producteurs de bovins du Québec et des acteurs de la filière bovine, financés par le Programme de développement territorial et sectoriel, ont permis d'élaborer un plan d'action en biosécurité pour les cinq prochaines années. Regroupant plus de 34 acteurs de la filière, l'Alliance biosécurité bovine du Québec issue de ce projet a pour mission de promouvoir les bonnes pratiques de biosécurité au sein de la filière bovine afin d'améliorer la santé du cheptel et de contribuer à la saine antibiogouvernance. L'antibiogouvernance, en productions animales, se traduit par la volonté de préserver l'efficacité des antibiotiques et de minimiser l'apparition de résistance aux antibiotiques. Le plan d'action de l'Alliance biosécurité bovine du Québec vise à améliorer la rentabilité de l'ensemble de la filière bovine en réduisant les risques de transmission de maladies par une biosécurité améliorée à la ferme et durant le transit des animaux.



Ajustement du prix du lait

1^{er} mai 2024

- **1,77 %** pour les classes 1 à 4, excluant les ingrédients
- effet estimé à environ **1,53 \$/hectolitre**

1^{er} février 2025

- **-0,0237 %** pour les classes 1 à 4, excluant les ingrédients
- effet estimé à environ **-0,02 \$/hectolitre**

TECHNOLOGIES de l'information

La Direction des technologies de l'information assure le développement, l'implantation, l'évolution, la normalisation et la gestion des environnements, des outils et systèmes d'information, des infrastructures, de la téléphonie ainsi que la disponibilité des systèmes en service. Elle travaille en étroite collaboration avec les autres directions à l'amélioration et la modernisation en continu des processus et systèmes administratifs. Plusieurs consultants externes prêtent main-forte à l'équipe dans la réalisation du projet d'envergure pour la refonte du système d'exploitation.

Félix Bernatchez, analyste-programmeur Benoit Bourgoïn, directeur des technologies de l'information
Frédéric S. Lebrun, technicien informatique Isaac Beaudry, agent réseau et soutien aux utilisateurs
Sébastien Richard, administrateur système principal Chloé Arsenault, analyste-programmeur
Yacine Kébir, coordonnateur au développement Claude Daigneault, analyste-programmeur principal
Mona Ouellet, analyste-programmeur et assurance qualité Richard Tremblay, administrateur de base de données et soutien applicatif



LES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE

Développement applicatif et système d'exploitation

L'année 2024 a été marquée par le redressement et l'optimisation de l'architecture et des analyses du projet Goutte 2.1 ainsi que par la mise hors service et le retrait de certains environnements afin de simplifier le développement futur et réduire la complexité du développement, de la maintenance et des coûts d'infrastructure.

En 2024, l'extranet transporteur a été développé et mis en production. L'extranet producteur, quant à lui, a été développé et fait présentement l'objet de tests pilotes avec un comité d'utilisateurs. Ces tests permettront d'assurer un bon alignement des modifications à apporter à l'extranet existant et d'améliorer la synergie avec l'extranet des régions.

Le déploiement des ordinateurs de poche (PDA) a été complété pour les transporteurs et nous poursuivons le remplacement additionnel d'appareils durant la prochaine année.

Infrastructure, bureautique et cybersécurité

L'équipe poursuit ses efforts et investissements dans le projet de rehaussement de la sécurité qui demeure au cœur des priorités de l'organisation, pour l'ensemble des composantes et environnements informatiques. Puisque la cybersécurité demeure un enjeu majeur, des collaborateurs experts continuent d'accompagner l'équipe pour partager leurs connaissances et nous soutenir, entre autres, dans les vérifications et l'exécution des changements à opérer. Le projet de sécurité et de mise à niveau se poursuivra tout au long de l'année 2025.

Autres projets et réalisations

- Soutien et maintien des ententes de service avec les clients et fournisseurs externes;
- Développement et implantation des nouvelles règles pour les conventions de mise en marché du lait;
- Développement et implantation d'une nouvelle contribution pour le fonds relatif à l'amélioration des conditions de mise en marché du lait;
- Améliorations du programme proAction (suivi des auto-déclarations manquantes).

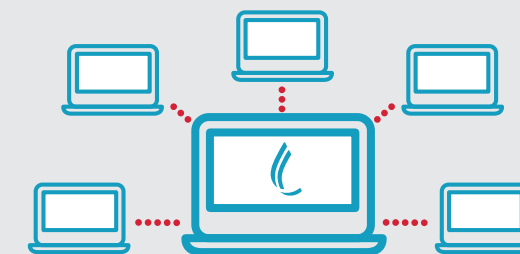
Extranets

Transporteur: développé et mis en production

Producteur: développé et en tests pilotes avec un comité d'utilisateurs

Région: en développement

Usine: en développement



Poursuite des efforts et investissements dans le **rehaussement de la sécurité** des composantes et environnements informatiques



DONS de lait

Le programme de dons de lait et de produits laitiers de l'industrie laitière québécoise offre un approvisionnement continu sur une base planifiée et annuelle. Les transporteurs et les transformateurs de lait du Québec contribuent également au programme en transportant et transformant gratuitement ces dons afin que le lait et les produits laitiers soient offerts aux organismes communautaires par l'entremise des Banques alimentaires du Québec pour distribution aux personnes dans le besoin sur l'ensemble du territoire québécois.

En plus des quantités du programme de dons de lait régulier, Les Producteurs de lait du Québec ont offert conjointement avec certains transformateurs des dons spéciaux en produits laitiers pour répondre à des besoins spécifiques dans nos collectivités.

Finalement, à l'approche du temps des Fêtes, Les Producteurs de lait du Québec ont aussi offert des dons pour la composition des paniers de Noël. Les besoins pour l'aide alimentaire étant toujours en hausse durant cette période et encore plus cette année en raison de l'inflation et de la hausse des coûts liés à l'alimentation.

À ces efforts s'ajoute le soutien financier des Producteurs de lait du Québec au Programme *Nourrir le monde*, pour un total de 90 000 \$ par année pendant 3 ans. Ce programme vise à soutenir des initiatives pour lutter contre l'insécurité alimentaire.



Programme de dons de lait et de produits laitiers de l'industrie laitière québécoise

364 producteurs, pour un total de **803 346 litres** de lait



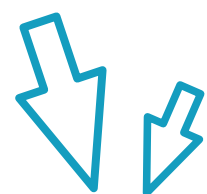
Dons spéciaux en produits laitiers

69 100 litres de lait



Dons des Fêtes

52 725 litres de lait à **107 organismes** à travers le Québec



TOTAL POUR 2024

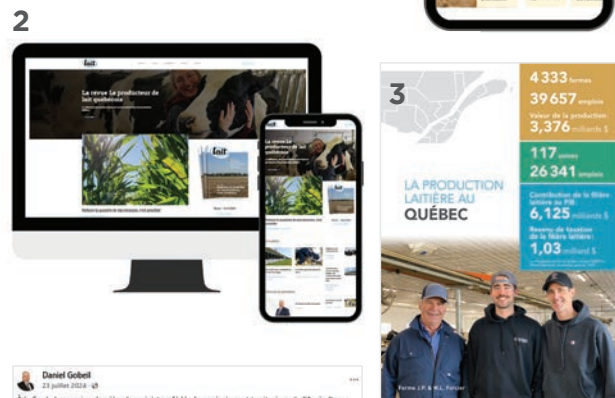
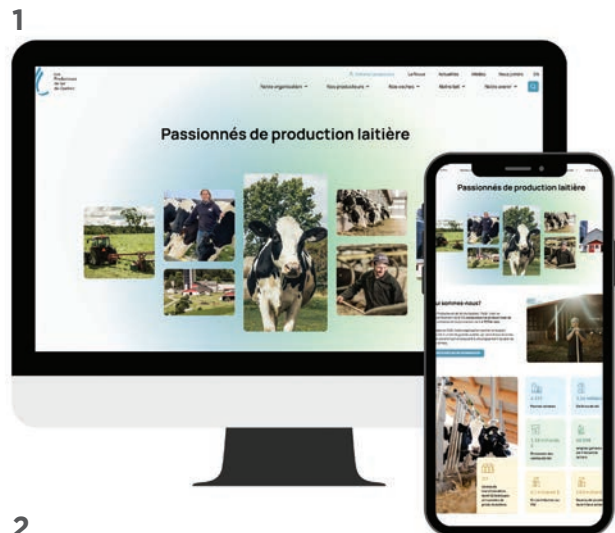
925 171 litres de lait remis aux Banques alimentaires du Québec

COMMUNICATIONS, AFFAIRES publiques et vie syndicale

La Direction communications, affaires publiques et vie syndicale assume la responsabilité des communications internes, externes et des affaires publiques de l'organisation, et elle coordonne et réalise des activités de formation et de vie syndicale. Son rôle l'amène à collaborer étroitement avec les autres directions et les élus pour les soutenir et les conseiller dans ces domaines.

Sandie Charmeteau, chargée des communications numériques
Audrey Gendron, secrétaire de rédaction et journaliste
Yanick Grégoire, directeur adjoint, communications, affaires publiques et vie syndicale
Marlène Rancourt, conseillère principale aux communications, relations publiques et médias numériques
François Dumontier, directeur, communications, affaires publiques et vie syndicale
Alexandra Perron, conseillère aux communications





LES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE

Relations gouvernementales

Les Producteurs de lait du Québec s'assurent de défendre les intérêts des producteurs auprès des élus, instances et fonctionnaires des gouvernements québécois et canadien. En 2024, de grands efforts de représentations politiques ont été déployés dans le but de faire progresser, au Sénat, le projet de loi C-282, visant à protéger la gestion de l'offre dans les négociations commerciales. L'organisation a ainsi pris part à des réunions, des comités, des conférences de presse ainsi qu'à des rencontres avec des députés et sénateurs fédéraux, et a également collaboré à des campagnes d'envoi de courriels pressant les sénateurs pour qu'ils adoptent le projet de loi. Le projet de loi a été adopté en 2^e lecture par une vaste majorité de sénateurs en février et a été étudié à l'automne au Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international.

Des efforts ont aussi été déployés au Québec pour faire connaître et assurer l'avancement de différents dossiers liés à la production laitière, dont ceux concernant l'adaptation à la nouvelle mouture du Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers (Code) et le renouvellement de la politique bioalimentaire du Québec. Une tournée des députés de l'Assemblée nationale a notamment été effectuée.

De la veille et des suivis quant aux accords commerciaux en négociation ou en processus de révision, dont l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), le Mercosur ainsi que l'Alliance du Pacifique, ont aussi été assurés en 2024. Ainsi, en vue de l'examen de l'ACEUM prévu pour 2026, Les Producteurs de lait du Québec ont participé, avec Les Producteurs laitiers du Canada, aux consultations du Comité permanent du commerce international de la Chambre des communes ainsi qu'aux consultations menées par le gouvernement canadien.

Modernisation d'outils de communication

La revue *Le producteur de lait québécois*

La production de la revue *Le producteur de lait québécois* constitue l'un des principaux mandats en matière de communication avec les producteurs.

En 2024, le volet numérique de la revue, accessible à revue.lait.org, a été lancé. Ce site permet de consulter les plus récents articles de la revue sur de véritables pages web au lieu des traditionnels PDF. La page d'accueil du site présente les articles de la plus récente revue, mais il est aussi possible de consulter des articles par sujet et de consulter les revues publiées dans les dernières années. La création de ce site vient répondre à une demande émise par plusieurs producteurs de pouvoir lire en ligne leur revue et d'être en mesure de partager facilement des articles entre eux et sur les réseaux sociaux. Cette plateforme se veut un complément de la revue papier.

Le site web lait.org

Lait.org, le site web des Producteurs de lait du Québec, a également fait peau neuve en 2024. Cette version renouvelée du site est plus moderne, plus intuitive, et encore plus riche en contenu. Le site a été conçu dans le but d'offrir une expérience de navigation optimale et facile d'utilisation sur toutes les plateformes.

Lancement du programme éducatif *La route du lait*

La refonte du programme éducatif *La route du lait*, qui vise à valoriser et à démystifier la production laitière chez les jeunes du primaire, a été lancée en 2024. Une vidéo 360, où l'on peut naviguer à l'aide d'un curseur ou d'un casque de réalité virtuelle, permet de regarder partout autour et vivre la pleine immersion pour en apprendre davantage sur le quotidien des producteurs et de leurs vaches. Un guide pédagogique séparé en 3 sections (volet informatif, volet activités et idées de recettes) ainsi qu'une tournée animée par un producteur laitier ou un animateur spécialisé (disponible dans la grande région de Montréal) viennent compléter le programme. 116 sorties dans des classes des régions de Laval, Montréal et la Montérégie ont été effectuées.

AUTRES DOSSIERS ET RÉALISATIONS

Gestion de la réputation et mise à jour des dossiers d'enjeux

Les Producteurs de lait du Québec suivent et documentent un large éventail de dossiers d'enjeux. Que ce soit par rapport à l'alimentation et la santé des bovins laitiers, au bien-être animal, à l'environnement ou aux questions sociales et politiques, de nombreux sujets font l'objet de suivis et de recherche constante mettant en valeur les connaissances scientifiques les plus à jour. L'organisation fait d'ailleurs partie d'un groupe pancanadien de gestion des enjeux touchant la production laitière et les produits laitiers. Ce groupe assure une veille médiatique et s'occupe, s'il y a lieu, de la gestion de crise.

Relations avec les médias

En termes de relations avec les médias, Les Producteurs de lait du Québec répondent en continu aux demandes des journalistes, préparent des communiqués, rédigent des répliques et organisent, le cas échéant, des activités de presse afin de susciter l'intérêt des médias pour nos enjeux prioritaires.

Plans de communication

Plusieurs plans ont été élaborés et exécutés en 2024 afin de soutenir les différentes actions de communication de l'organisation. Ce fut le cas concernant la planification stratégique, le plan de développement durable, la révision du Code, la révision du prix aux producteurs et concernant également la production de matériel pédagogique pour les producteurs dans le cadre du plan d'agriculture durable du gouvernement du Québec.

Refonte du programme éducatif *La route du lait*

116 sorties dans des classes des régions de Laval, Montréal et la Montérégie



1. Document d'information sur les besoins d'investissement pour l'adaptation au Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers, remis lors des activités de représentations
2. Exemples de vidéos produites pour les producteurs
3. Réplique des Producteurs de lait du Québec
4. Visuel des journées de réflexion 2024

Outils de communication

- Site web lait.org
- Extranet des producteurs
- Bulletin hebdomadaire *Laitb'do*
- Rapport annuel
- Brochure sur la gestion de l'offre
- Envois postaux
- Site revue.lait.org
- Revue *Le producteur de lait québécois*
- Capsules vidéos
- Assemblées de producteurs

Médias sociaux

- Facebook: @ProdLaitQc
- Facebook Daniel Gobeil: @DanielGobeilPLQ
- Instagram: @ProdLaitQc
- X: @ProdLaitQc, @RevueLPLQ
- YouTube, LinkedIn

Ces plateformes visent à répondre aux besoins d'information, à vulgariser le travail de l'organisation, à valoriser la profession et à promouvoir la gestion de l'offre et la mise en marché collective. Une grande attention est portée aux visuels et à l'interactivité en priorisant des contenus dynamiques, exclusifs et originaux, dont des vidéos.

Nombre d'abonnés

Facebook

Les Producteurs de lait du Québec | Daniel Gobeil
20 928 | **1 396**

X
2 545

Instagram
1 984

LinkedIn
2 199

YouTube
670



Promotion de la profession

En 2024, les Portes ouvertes sur les fermes du Québec de l'Union des producteurs agricoles se sont tenues le 8 septembre. Sept fermes laitières ont ouvert leurs portes au public pour partager de l'information sur l'agriculture d'ici et sur les gestes que les producteurs accomplissent au quotidien pour protéger l'environnement et assurer le bien-être de leurs animaux. Les Producteurs de lait du Québec ont aussi participé aux initiatives de l'Union des producteurs agricoles pour promouvoir l'achat local, en collaborant, entre autres, à l'application mobile *Mangeons local plus que jamais!*

Formation et vie syndicale

Des formations sont offertes aux nouveaux élus et aux membres du conseil d'administration de l'organisation chaque année. Des réunions avec les secrétaires des groupes régionaux concernant des dossiers reliés à leur fonction sont organisées périodiquement. La Direction collabore étroitement avec la Direction générale à la préparation des journées de réflexion et des assemblées générales de l'organisation.

Coordination des communications du Mouvement pour la gestion de l'offre

Avec ses partenaires, l'Union des producteurs agricoles et les autres groupes sous gestion de l'offre, la Direction poursuit son mandat de coordination des activités de communication du Mouvement pour la gestion de l'offre (mouvementgo.ca).

MARKETING

La Direction marketing est responsable de tous les programmes francophones de publicité et de promotion des produits de la famille laitière sur l'ensemble du territoire québécois. Les activités publicitaires dédiées à la valorisation de la profession, la représentation en matière de nutrition auprès des professionnels de la santé, certaines recherches de tendances en consommation de même que les rapports de performance des différentes catégories de produits laitiers relèvent des Producteurs laitiers du Canada.

- Elyse Papillon, technicienne marketing
- Sara Bujold, conseillère principale - publicité
- Alyssa Chapleau, chargée au marketing numérique
- Lucy Royer, technicienne administrative
- Audrey Boyle, conseillère principale - commandites
- Julie Gélinas, directrice du marketing



Lait

Dès juillet, une campagne audacieuse valorisait le lait auprès de la génération Z, en jouant sur la nostalgie des années 1990-2000. Inspirée par les tendances de cette époque, l'offensive a introduit le filtre numérique *milkeye*, revisitant l'effet *fisheye* en remplaçant la lentille par l'intérieur d'un verre de lait, avec l'option de personnaliser son égoportrait sur les plateformes de TikTok, Snapchat et Instagram. Huit personnalités influentes des 16-24 ans (Sophie Nélisse, Claudia Bouvette, Tom-Éliot, Samantha Secours, Soran, Shina Nova, Tai TL et Cocottee) ont porté cette initiative, déclinée en affichage de proximité et en vidéos exclusives en coulisses sur les plateformes de diffusion en continu. Cette collaboration incluait un partenariat unique avec l'artiste multidisciplinaire Gab Bois, qui a imaginé un

sac festivalier inspiré de la mythique poche de lait. Enfin, le 3 septembre, la nostalgie était à son comble avec une édition spéciale de MusiquePlus en rappel, diffusée sur Noovo, **Noovo.ca** et Crave, offrant un retour modernisé dans l'univers de la célèbre chaîne musicale.

Septembre a assuré le coup d'envoi de la campagne publicitaire automnale *Le lait, rien d'autre*, valorisant la place privilégiée qu'occupe le lait dans les saines habitudes alimentaires des Québécois.

À travers des sketches du quotidien, l'offensive a illustré le caractère irremplaçable du produit. Déployée en télévision, web, affichage extérieur et numérique, elle a été renforcée par une activation avec des influenceurs mode et un partenariat inédit avec *Hot Ones Québec*, animé par Marc-André Grondin.





1

La campagne des Fêtes a une fois de plus fait valoir le lait en mettant à l'avant-scène les enfants déjà bien connus du public, illustrant avec tendresse une étape charnière de la vie parentale : le passage à la préadolescence. Trois vidéos de 30 secondes, diffusées à la télévision et en ligne, ont capté cette transition avec le ton distinctif de la marque. L'initiative s'est enrichie d'un partenariat avec Ciné-Cadeau de Télé-Québec et d'une présence sur les réseaux sociaux de la Famille du lait. Fidèle à son engagement, le Lait a renouvelé son soutien aux Banques alimentaires du Québec (BAQ) à travers des dons significatifs, soulignés par une intégration dans *Véronique et les Fantastiques* et un reportage exclusif sur Noovo. Enfin, la campagne s'est conclue avec un quatrième message diffusé durant l'annuel *Bye Bye*, offrant une touche festive et émotive en illustrant avec humour les bouleversements liés à la fin de l'enfance.

Commandites

Le Lait a renforcé sa présence dans plusieurs événements culturels majeurs en 2024. Les Francos de Montréal ont présenté gratuitement un spectacle hommage à Jean-Pierre Ferland grâce, entre autres, à leur partenariat avec Les Producteurs de lait du Québec. Au Festival d'été de Québec, la Série Jeunesse présentée par le Lait a su amuser petits et grands avec des animations familiales gratuites. Au Festival western de St-Tite, la Place de la famille du Lait a offert des activités pour toute la famille, sans compter la présence de la mascotte Calcium. Deux nouveaux partenariats pour la génération Z sont venus s'ajouter au portfolio des commandites, soit iLESONIQ et Fono, festivals durant lesquels un *photobooth*, en forme de verre de lait géant, permettait aux festivaliers de se photographier pour immortaliser leur journée avec un souvenir filtré par le Lait. Enfin, au Salon du livre de Montréal, l'Espace Jeunesse le Lait a ravi les enfants par ses animations littéraires, ses activités de coloriage et la distribution de berlingots de lait.

Lait biologique

Déployée en mai, la campagne annuelle du lait biologique a poursuivi sur la lancée de sa signature *Le lait bio, c'est logique*. Offensive multiplateforme, elle s'est déclinée à travers des messages télévisés dans des émissions de grande écoute, de l'affichage en magasin et à l'extérieur, des placements numériques, des messages audios ainsi qu'un photoreportage exclusif dans le magazine *Véro*. En complément, un nouveau partenariat a été conclu avec le Festival NORR afin de mettre à l'honneur la marque Lait bio auprès des amateurs de plein air. L'Escale Lait Bio a offert des collations à base de yogourt bio et un espace de détente aux festivaliers. Les repas sur place étaient tous préparés avec des produits laitiers bio. Les participants de certains événements de Vélo Québec ont également pu découvrir les produits bio avec une sélection de fromages biologiques alors que les visiteurs des Francos de Montréal ont pu savourer des laits frappés du bar laitier. Enfin, des actions de soutien marketing aux transformateurs bio ont permis la collaboration avec 5 transformateurs laitiers du Québec et le déploiement de 60 projets promotionnels assurant la bonification de commandes de lait biologique.

Lait-école

Près de 7 350 000 berlingots de lait ont été distribués dans 512 écoles primaires du Québec durant l'année scolaire 2023-2024. La collaboration des Producteurs de lait du Québec avec le ministère de l'Éducation et la Fédération des centres de services scolaires du Québec demeure ainsi une priorité pour contribuer à la saine alimentation des enfants et soutenir la réussite scolaire.

Recettes d'ici

Campagne publicitaire
Pour accompagner la fin des vacances et la rentrée scolaire, Recettes d'ici a lancé *Ici, on se régale à tout prix*, une initiative numérique qui met en avant son offre variée, positionnant ainsi la marque comme une référence culinaire. Avec plus de 1900 recettes appétissantes, colorées et créatives, plus de 100 articles éducatifs et divertissants, un menu de la semaine et son outil vide-frigo répondant au besoin des consommateurs, c'est 4,53 millions de visites qui ont été enregistrées sur le site en 2024.

recettes d'ici	4 528 056 visites sur le site web	
	98 351 abonnés à l'infolettre	
	46 000 abonnés Facebook	
	13 700 abonnés Instagram	
	30 000 abonnés TikTok	

En parallèle, cinq personnalités québécoises — Laurent Duvernay-Tardif, Alexandre Barrette, Chef Oli, Chantal Machabée et Marie-Josée Gauvin — ont partagé leurs recettes favorites et les histoires qui les accompagnent. Enfin, durant la saison estivale, Recettes d'ici s'est invitée dans 149 dépanneurs Proxi à travers le Québec, présentant des recettes rapides et gourmandes, comme le pain doré au lait au chocolat, en affichage et sur les médias sociaux.

Lait au chocolat

Le Lait au chocolat a rayonné à l'occasion de 93 tournois de hockey et de ringuette durant la saison 2023-2024. Également à l'honneur : les randonnées cyclistes de Vélo Québec et 14 courses à pied à travers la province. Les Jeux du Québec et l'équipe de baseball des Capitales de Québec ont aussi profité de partenariats gagnants avec le Lait au chocolat, boisson de récupération par excellence après un effort physique intense. De plus, dans le cadre de son partenariat avec les Capitales, Les Producteurs de lait du Québec se sont associés au Match des étoiles 2024 qui s'est tenu le 17 juillet.

lait au chocolat	95 000 abonnés Facebook	
------------------	-----------------------------------	--



2



3

1. Campagne publicitaire *Lait Gen Z*, Filtrée par le lait, Sophie Nélisse
2. Recettes d'ici - Gâteau au lait chaud et son glaçage à la vanille
3. Campagne publicitaire Fromages d'ici, automne 2024
4. Campagne publicitaire des Fêtes Lait, *PréadoLAITscent*
5. Campagne publicitaire Lait, automne 2024, *Le lait, rien d'autre*



4



5



1. Campagne publicitaire des Fêtes Lait, affichage, *Gâtez votre enfant intérieur*
2. Les Francos de Montréal – Bar à Lait frappé
3. Festival Norr
4. Vélo Québec – Tour de l'Île



Fromages d'ici

Campagnes publicitaires

L'année a été marquée par le lancement de la campagne *Fromages d'iciiiiiii*, inspirée du classique «Cheeeeeese» prononcé avant une prise de photo. De façon humoristique, l'initiative rappelait l'importance de vérifier la provenance des fromages avant de les acheter. Déployée durant les mois d'octobre et novembre, la campagne a pris vie à travers des messages télévisés et web diffusés en cascade, complétés par des imprimés, de l'affichage et des activations numériques. L'engouement pour les égoportraits a aussi inspiré la création d'une série d'étuis à téléphone en forme de fromage, propulsés sur les réseaux sociaux par des initiatives originales d'influenceurs. En complément, une commandite des coulisses du *Gala de l'ADISQ* a amplifié le message grâce à une station photo *Fromages d'iciiiiiii*, incitant le public à adopter ce cri de ralliement en faveur de l'achat local.



Trois nouveaux partenariats stratégiques ont enrichi l'expérience des amateurs de fromages. Une collaboration avec la SAQ et une autre avec l'Association des microbrasseries du Québec ont maximisé l'impact des pastilles de goût *Fromages d'ici* en proposant des accords harmonieux avec une sélection de vins et de bières. La SAQ a d'ailleurs développé un espace dédié sur sa plateforme web, offrant des articles et des suggestions gourmandes pour mettre en valeur ces duos iconiques. Enfin, la collaboration avec IGA a permis de s'associer au calendrier de l'Avent des fromages artisanaux québécois, accompagné d'un concours exclusif offrant un an de fromages d'ici à trois gagnants.

En numérique, la série *À la fine pointe* a poursuivi sa mission de valorisation du savoir-faire fromager québécois en présentant quatre nouvelles fromageries à travers des capsules diffusées sur les plateformes numériques et sociales.

Commandites

Une quarantaine de dégustations de fromages au profit de diverses causes caritatives ont été déployées à l'échelle du Québec. Le Théâtre Jean-Duceppe, l'Orchestre symphonique de Montréal, l'Omnium de tennis Banque Nationale, le Festival des vins de Saguenay, le SIAL et le concours Sélection Caseus, qui célèbre les meilleurs fromages du Québec, ont garni le registre des alliances profitables. Les Producteurs de lait du Québec ont aussi renouvelé leur partenariat avec le Centre d'expertise fromagère du Québec, dont la mission est d'appuyer une production fromagère de qualité, saine, durable et rentable et qui contribue au développement régional.

Crème

Lors de cette treizième année de collaboration avec l'Association des producteurs de fraises et framboises du Québec, c'est 11 065 000 contenants de petits fruits qui ont été imprimés avec la référence recettesd'ici.com, encourageant les consommateurs à cuisiner avec la crème, bien sûr, mais aussi avec l'ensemble des produits laitiers. De juin à octobre, cette identité promotionnelle s'est aussi fréquemment retrouvée à l'honneur dans de nombreuses circulaires des supermarchés du Québec, maximisant ainsi la portée du partenariat de longue date. De plus, *Recettes d'ici* s'est joint à titre de partenaire gourmand à la troisième édition du *Festifraîche*, un événement célébrant les récoltes automnales des fraises et des framboises.

Promotion de la profession

En complémentarité avec les efforts publicitaires des Producteurs laitiers du Canada visant à maintenir la confiance des consommateurs envers le sceau «Lait de qualité», le site web de la Famille du lait propose un contenu pertinent. De nouveaux articles mettant à l'honneur le secteur laitier s'y ajoutent régulièrement, tandis que la populaire section «Foire aux questions» continue de répondre sans détour aux préoccupations des consommateurs. Enfin, en tant que partenaires de la télésérie *Arrive en campagne* animée par Bob le chef, Les Producteurs de lait du Québec ont contribué à la production et à la diffusion de deux épisodes dédiés au désir de dépassement des producteurs de chez nous.

Commandites

Les Producteurs de lait du Québec ont profité de leur partenariat avec l'Association des expositions agricoles du Québec (AEAQ) pour maximiser leur présence lors de 23 événements régionaux.

L'organisation a également soutenu la Semaine de l'agriculture, de l'alimentation et de la consommation (SAAC), la Fondation Laurent Duvernay-Tardif, la Fondation Ste-Justine, Les Banques alimentaires du Québec et 107 organismes de bienfaisance en fournissant des produits laitiers pour leurs paniers de Noël.

FINANCES ET administration

La Direction finances et administration a la responsabilité de traiter les opérations comptables et de produire l'information financière de l'ensemble des fonds de l'organisation. Elle assure les opérations financières du Fonds du pool pour la mise en marché du lait produit au Québec, incluant les paiements aux producteurs, aux transporteurs et aux fournisseurs de services ainsi que la facturation aux usines. De plus, la Direction enregistre les transactions d'achat et de vente de quota des producteurs de lait du Québec effectuées par le Système centralisé de vente de quota. Elle fournit également un soutien administratif et des conseils financiers aux instances de l'organisation et à la Direction générale.

Elaine Pellerin, coordonnatrice au service du pool
Nazgul Lim, technicienne comptable
Martine Bédard, technicienne comptable
Claudia Larouche, comptable de gestion
Cesar Perez Huanca, commis comptable
Geneviève Bordeleau, technicienne comptable
Patrick Verstricht, directeur finances et administration
Nancy Noiseux, agente au paiement du lait



LES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE

Mise en place du Fonds relatif à l'amélioration des conditions de mise en marché du lait et l'imposition d'une contribution spéciale

Le 1^{er} janvier 2024 est entré en vigueur le règlement visant la création d'un fonds dont l'objet est d'améliorer les conditions de mise en marché du lait. Les recettes du fonds sont constituées d'une contribution de 0,35 \$ par hectolitre de lait mis en marché versée par les producteurs, et des intérêts provenant de son administration. Le Fonds a pour objet de permettre aux Producteurs de lait du Québec d'appuyer financièrement, de concert avec les offices de mise en marché du lait des autres provinces, des mesures visant à soutenir le développement des marchés et à valoriser tous les composants du lait, principalement les solides non gras, conformément au Programme pour la croissance des marchés.

Services de vérification des déclarations de l'utilisation du lait

Au cours de l'année 2024, la Commission canadienne du lait a réalisé la vérification des déclarations d'utilisation du lait de 89 entreprises laitières du Québec visées par les conventions, pour un total de 1 128 périodes vérifiées.

États financiers de 2024

Les montants aux états financiers non consolidés qui se trouvent dans les prochaines pages sont présentés en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Le Fonds d'administration, excluant les activités des Programmes-qualité du lait et du programme proAction, présente un excédent des produits sur les charges de 5,2 millions \$, alors que le solde de fonds libre d'affectations s'élève à 16,7 millions \$.

Comme par les années précédentes, les retenues-qualité ont été insuffisantes pour soutenir les coûts d'amélioration de la qualité du lait et, notamment, de l'aide technique aux producteurs qui éprouvent des difficultés à répondre aux normes. L'insuffisance des produits sur les charges imputées au Fonds d'administration en 2024 est de 0,2 million \$ alors que les Programmes-qualité du lait avaient également présenté une insuffisance de 0,3 million \$ en 2023.

RÉPARTITION DES VENTES PAR CLASSES DE FABRICATION AU QUÉBEC – 2024

Classe	Description	% Solides totaux	% Recettes
1a	Lait et boissons laitières	14,08	17,52
1b	Crème	3,91	5,16
2a	Yogourt	9,01	8,53
2b	Crème glacée, crème sure, laits frappés et boissons nutritives	1,92	2,00
3a	Fromages fins et fromages non mentionnés en classes 3b ou 3c	10,52	11,13
3b	Cheddar	12,03	13,19
3c	Asiago, brick, colby, farmer, féta, gouda, havarti, jack, monterey jack, mozzarella, muenster, paneer, parmesan, suisse	19,97	19,20
4a	Beurre et poudre de lait	25,36	19,11
4b	Lait concentré destiné à la vente au détail et pertes extraordinaires	3,13	4,08
4d	Inventaires et retours en lait de consommation jeté	0,07	0,08
Total		100,00	100,00

FINANCEMENT DES ACTIVITÉS – 2024

	Janvier à avril	Mai à juillet	Août à décembre
	\$/kg de ST ¹		
Administration du plan conjoint et Fonds de défense	0,03612	0,03612	0,03658
Contribution à l'UPA	0,00708	0,00708	0,00662
Total partiel	0,04320	0,04320	0,04320
Publicité et promotion	0,10070	0,10010	0,10010
Fonds de développement	0,00080	0,00080	0,00080
Total	0,14470	0,14410	0,14410

1 Solides totaux

PAIEMENTS AUX PRODUCTEURS – 2024

	Prix du lait – intraquota					Prime qualité CMMML ¹	
	Matière grasse \$/kg	Protéine de niveau 1 \$/kg	Lactose et autres solides de niveau 1 \$/kg	Protéine de niveau 2 \$/kg	Lactose et autres solides de niveau 2 \$/kg	Valeur d'un hl moyen ² \$/hl	Volume \$/hl
Janvier	13,5715	10,3218	0,9000	1,8641	0,6300	97,92	0,1836
Février	13,3078	10,3626	0,9000	1,8810	0,6300	97,03	0,1781
Mars	13,3687	10,1770	0,9000	1,8334	0,6300	96,65	0,1753
Avril	13,2356	10,5964	0,9000	1,7828	0,6300	97,16	0,1760
Mai	13,7212	10,8617	0,9000	1,7644	0,6300	98,90	0,1779
Juin	13,6031	11,2004	0,9000	1,8445	0,6300	97,58	0,1870
Juillet	13,7826	11,3075	0,9000	1,8792	0,6300	97,48	0,2368
Août	13,9852	11,0228	0,9000	1,9394	0,6300	98,19	0,2759
Septembre	13,7486	11,0918	0,9000	2,0511	0,6300	99,33	0,2549
Octobre	13,6427	10,9188	0,9000	2,2037	0,6300	100,29	0,2621
Novembre	13,8732	11,0028	0,9000	2,3246	0,6300	102,54	0,2150
Décembre	13,7451	10,9200	0,9000	2,4203	0,6300	102,29	0,1909

	Prix du lait – intraquota			Prime qualité CMMML ¹	
	Matière grasse \$/kg	Protéine (prix pondéré) \$/kg	Lactose et autres solides (prix pondéré) \$/kg	Valeur d'un hl moyen ² \$/hl	Volume \$/hl
Prix moyen annuel 2024	13,6315	10,3032	0,8844	98,78	0,2039
Prix moyen annuel 2023	13,1654	9,9375	0,9702	94,74	0,1860

1 Prime mise en application si la moyenne pondérée provinciale annuelle de cellules somatiques prévue aux conventions de mise en marché du lait est atteinte. Cette prime est financée à parts égales par les producteurs et les entreprises laitières.
 2 La composition de l'hectolitre moyen varie annuellement. En 2023 : Matière grasse : 4,2665 kg/hl Protéine : 3,3035 kg/hl Lactose : 5,9194 kg/hl. En 2024 : Matière grasse : 4,3493 kg/hl Protéine : 3,3253 kg/hl Lactose : 5,9198 kg/hl.

Au 31 décembre 2024, le coût net lié au programme proAction est de 1,8 million \$. Le solde de fonds affecté au programme ayant été épuisé au cours de l'exercice antérieur, cette somme est maintenant assumée par le Fonds d'administration. Les principales charges sont les frais de validation du programme, l'évaluation des indicateurs du bien-être animal ainsi que la part pour l'organisation des coûts du programme national de proAction.

Quant au Fonds de publicité et promotion, l'excédent des produits sur les charges est de 5,4 millions \$ alors que le solde de fonds libre d'affectations s'élève maintenant, en fin d'exercice, à 20,1 millions \$.

Les recettes provenant des ventes de lait du Fonds du pool se sont élevées à 3,5 milliards \$ en 2024. Les prélèvements aux producteurs présentent une augmentation de 14,7 millions \$ par rapport à 2023, marquée par la mise en place du Fonds relatif à l'amélioration des conditions de mise en marché du lait et l'imposition d'une contribution spéciale. Les frais de

transport et de mise en commun des frais de transport ont également augmenté, passant de 131,5 millions \$ en 2023 à 134,5 millions \$ en 2024. Cette situation est attribuable à la mise en application de la nouvelle entente de la Convention de transport du lait.

Les quantités transigées par l'entremise du Système centralisé de vente de quota ont été inférieures à celles de 2023 ce qui explique que la valeur des transactions ait diminué en 2024.

Pour terminer, les états financiers du Fonds de défense des producteurs de lait sont présentés à huis clos aux délégués lors de l'assemblée générale annuelle et ne sont pas consolidés avec ceux qui suivent. Ce fonds sert à soutenir les coûts des projets et des activités reliées à la défense des producteurs de lait, notamment ceux engagés par Le Mouvement pour la gestion de l'offre (MGO), dont la coordination administrative est assurée par la Direction.

ÉTATS financiers 2024

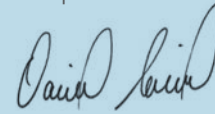
RAPPORT DE LA DIRECTION

La responsabilité des états financiers non consolidés et de tous les renseignements présentés dans le rapport annuel relève de la Direction des Producteurs de lait du Québec (ci-après l'« Organisation »). Les états financiers non consolidés ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, à l'exception du fait qu'ils n'incluent pas les comptes du Fonds de défense des producteurs de lait qui sont présentés distinctement lors de l'assemblée annuelle, et ils ont été approuvés par le conseil d'administration.

Dans le cadre de ses responsabilités, la Direction maintient des systèmes de contrôles internes comprenant des politiques et des procédures et la séparation des tâches et des responsabilités. Ces systèmes sont conçus en vue de fournir l'assurance que l'actif de l'Organisation est bien safeguardé, que toutes les opérations sont dûment autorisées, correctement inscrites et présentées et que nous pouvons nous fier aux registres comptables pour la préparation des états financiers non consolidés. Aux systèmes de contrôles internes s'ajoutent un programme de vérifications internes ainsi que des revues appropriées effectuées par la Direction.

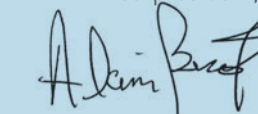
L'auditeur indépendant Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., nommé par l'Assemblée générale, a audité les états financiers non consolidés de l'Organisation conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et a présenté le rapport qui suit.

Le président du Conseil,



Daniel Gobeil

Le 1^{er} vice-président,



Alain Brassard

Le 21 février 2025

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux producteurs visés par le Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés des Producteurs de lait du Québec (Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec) (ci-après l'« Organisation »), qui comprennent le bilan non consolidé au 31 décembre 2024 et les états non consolidés des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie ainsi que de l'évolution du solde à percevoir des producteurs du Fonds du pool et de l'évolution de la réserve d'ajustements du Système centralisé de vente des quotas pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers non consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Les comptes du Fonds de défense des producteurs de lait ont fait l'objet d'un audit d'états financiers distinct et n'ont pas été inclus dans les états financiers non consolidés ci-joints. Cela résulte d'une décision prise par la Direction il y a plusieurs années. À cet égard, ces états financiers non consolidés ne sont pas conformes aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les incidences de cette dérogation sur les états financiers non consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023 n'ont pas été définies. Nous avons exprimé une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers non consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, en raison des incidences de cette dérogation aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers non consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers non consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers non consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers non consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider l'Organisation ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers non consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers non consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers non consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers non consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers non consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Brossard

Le 21 février 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A117013

RÉSULTATS NON CONSOLIDÉS

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

	Fonds d'administration	Fonds de publicité et promotion	Fonds de développement	Fonds de mise en marché du lait	2024 Total	2023 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits						
Prélèvements	20 361	48 626	388	12 451	81 826	67 093
Retenues-qualité	1 090	–	–	–	1 090	802
Pénalité proAction	–	–	–	–	–	219
Intérêts	2 120	1 125	–	208	3 453	2 448
	23 571	49 751	388	12 659	86 369	70 562
Charges						
Activités de promotion	–	4 162	–	–	4 162	3 771
Campagnes publicitaires	–	17 281	–	–	17 281	23 040
Contribution et cotisation aux Producteurs laitiers du Canada	1 153	21 742	–	–	22 895	23 749
Contribution à l'Union des producteurs agricoles	3 330	–	–	–	3 330	3 458
Exploitation	10 413	1 135	–	–	11 548	10 634
Formation, information et publications	210	–	–	–	210	199
Programme proAction	1 816	–	–	–	1 816	1 773
Programmes-qualité du lait	713	–	–	–	713	745
Quote-part de la perte de Novalait inc.	–	–	265	–	265	386
Recherche	371	–	–	–	371	332
Retenues-qualité versées aux entreprises laitières coopératives	604	–	–	–	604	381
Réunions des administrateurs et des membres	1 803	–	–	–	1 803	1 822
	20 413	44 320	265	–	64 998	70 290
Excédent des produits par rapport aux charges	3 158	5 431	123	12 659	21 371	272

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS NON CONSOLIDÉE

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

	Fonds d'administration				Fonds de publicité et promotion		Fonds de développement		Fonds de mise en marché du lait	2024 Total	2023 Total
	Investi en immobilisations	Grevés d'affectations externes		Libre d'affectations	Investi en immobilisations	Libre d'affectations	Grevé d'affectations externes		Libre d'affectations		
		Affecté aux Programmes-qualité du lait	Affecté au programme proAction				Affecté à Novalait inc. et au FDILQ (en fidéicommiss)	Libre d'affectations			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Soldes de fonds au début	4 286	(325)	(1 554)	14 798	23	14 690	2 155	(158)	–	33 915	33 643
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(739)*	(227)	(1 816)	5 940	(8)	5 439	188	(65)	12 659	21 371	272
Acquisitions nettes d'immobilisations	2 199	–	–	(2 199)	–	–	–	–	–	–	–
Virement interfonds	–	325	1 554	(1 879)	–	–	–	–	–	–	–
Soldes de fonds à la fin	5 746	(227)	(1 816)	16 660	15	20 129	2 343	(223)	12 659	55 286	33 915

* Le montant de l'insuffisance des produits par rapport aux charges du solde de fonds investi en immobilisations du Fonds d'administration comprend un amortissement des immobilisations de 897 500 \$ (702 493 \$ en 2023) et un amortissement des revenus reportés liés aux immobilisations de 158 948 \$ (132 358 \$ en 2023).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

ÉVOLUTION DU SOLDE À PERCEVOIR DES PRODUCTEURS DU FONDS DU POOL

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

	Ventes de lait	Frais de transport	Qualité – Fonds de compensation*	2024 Total	2023 Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Recettes					
Provenant des ventes de lait (note 10)	3 547 034	–	–	3 547 034	3 375 315
Intérêts	881	–	–	881	883
	3 547 915	–	–	3 547 915	3 376 198
Distribution des recettes					
Versements nets aux producteurs	3 315 584	–	–	3 315 584	3 164 412
Déduction pour frais de transport	136 260	(136 260)	–	–	–
Prélèvements	81 826	–	–	81 826	67 093
Retenues-qualité	1 090	–	–	1 090	802
Pénalité proAction	–	–	–	–	219
Cession temporaire de quotas	7 548	–	–	7 548	7 772
Frais d'analyse des échantillons de lait	3 168	–	–	3 168	2 881
Frais d'analyse de dépistage des antibiotiques	1 673	–	–	1 673	1 638
Frais de transport et de mise en commun des frais de transport (note 11)	–	134 548	–	134 548	131 487
Programme de calibrage	186	–	–	186	214
Programme de lait-école	292	–	–	292	334
Vérification et analyses relatives au paiement du lait	332	–	–	332	335
	3 547 959	(1 712)	–	3 546 247	3 377 187
Excédent (insuffisance) des recettes sur la distribution des recettes	(44)	1 712	–	1 668	(989)
Soldes à verser aux (à percevoir des) producteurs au début	117	(3 127)	150	(2 860)	(1 871)
Soldes à verser aux (à percevoir des) producteurs à la fin (note 12)	73	(1 415)	150	(1 192)	(2 860)

* Fonds de compensation constitué en vertu de l'article 7.11 des conventions de mise en marché du lait relativement à une contamination de lait d'un silo d'usine. Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

ÉVOLUTION DE LA RÉSERVE D'AJUSTEMENTS DU SYSTÈME CENTRALISÉ DE VENTE DES QUOTAS

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

	2024 \$	2023 \$
Recettes provenant des producteurs de lait pour l'achat de quotas	185 573	268 014
Versements aux producteurs de lait pour la vente de quotas	184 819	268 766
Excédent (insuffisance) des recettes par rapport aux versements	754	(752)
Réserve d'ajustements au début	6 891	7 643
Réserve d'ajustements à la fin (note 6)	7 645	6 891

FLUX DE TRÉSORERIE NON CONSOLIDÉS

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

	2024 \$	2023 \$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits par rapport aux charges du Fonds d'administration, du Fonds de publicité et promotion, du Fonds de développement de l'industrie laitière et du Fonds relatif à l'amélioration des conditions de mise en marché du lait et l'imposition d'une contribution spéciale	21 371	272
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	548	551
Amortissement de l'actif incorporel	358	162
Perte de valeur relative aux actifs	229	–
Quote-part de la perte de Novalait inc.	265	386
	22 771	1 371
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement, des autres éléments d'actif et des revenus reportés		
Excédent (insuffisance) des recettes sur la distribution des recettes du Fonds du pool	1 668	(989)
Excédent (insuffisance) des recettes par rapport aux versements du Système centralisé de vente des quotas	754	(752)
Autres (note 16)	19 207	(10 342)
	21 629	(12 083)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	44 400	(10 712)
Activités d'investissement		
Acquisitions de placements	(9 122)	(16 644)
Dispositions de placements	2 545	19 500
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(165)	(591)
Acquisition de l'actif incorporel	(2 263)	(1 858)
Sommes à verser aux (à percevoir des) producteurs	134	(128)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(8 871)	279
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	35 529	(10 433)
Encaisse au début	48 932	59 365
Encaisse à la fin	84 461	48 932

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

BILAN NON CONSOLIDÉ

au 31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds de développement \$	Fonds du pool \$	SCVQ \$	Fonds de mise en marché du lait \$	Élimination* \$	2024 Total \$	2023 Total \$
Actif									
Court terme									
Encaisse	7 217	7 641	–	38 404	19 619	11 580	–	84 461	48 932
Débiteurs (note 3)	416	687	–	294 023	1 587	22	–	296 735	288 761
Créances interfonds, sans intérêt	3 229	4 241	5	–	–	1 057	(8 532)	–	–
Placements (note 5)	3 100	3 460	–	–	5 600	–	–	12 160	13 707
Frais payés d'avance	1 061	501	–	166	–	–	–	1 728	2 200
Soldes à percevoir des producteurs	–	–	–	1 192	–	–	–	1 192	2 860
	15 023	16 530	5	333 785	26 806	12 659	(8 532)	396 276	356 460
Long terme									
Sommes à percevoir des producteurs (note 4)	–	–	–	75	–	–	–	75	209
Placements (notes 5 et 15)									
Participations dans les sociétés satellites	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Coentreprise	–	–	2 100	–	–	–	–	2 100	1 926
Autres placements	5 670	8 501	243	–	1 001	–	–	15 415	7 730
	5 670	8 501	2 343	–	1 001	–	–	17 515	9 656
Immobilisations corporelles (note 7)	605	15	–	–	–	–	–	620	1 003
Actif incorporel (note 8)	5 351	–	–	–	–	–	–	5 351	3 675
Autres éléments d'actif	334	–	–	–	–	–	–	334	334
	26 983	25 046	2 348	333 860	27 807	12 659	(8 532)	420 171	371 337
Passif									
Court terme									
Créiteurs (note 9)	3 678	4 902	–	326 624	19 845	–	–	355 049	328 646
Créances interfonds, sans intérêt	751	–	228	7 236	317	–	(8 532)	–	–
Réserve d'ajustements (note 6)	–	–	–	–	7 645	–	–	7 645	6 891
Revenus reportés (note 4)	154	–	–	–	–	–	–	154	214
	4 583	4 902	228	333 860	27 807	–	(8 532)	362 848	335 751
Long terme									
Revenus reportés (note 4)	2 037	–	–	–	–	–	–	2 037	1 671
	6 620	4 902	228	333 860	27 807	–	(8 532)	364 885	337 422
Soldes de fonds									
Investis en immobilisations	5 746	15	–	–	–	–	–	5 761	4 309
Grevés d'affectations externes									
Affecté aux programmes qualité du lait	(227)	–	–	–	–	–	–	(227)	(325)
Affecté au programme proAction	(1 816)	–	–	–	–	–	–	(1 816)	(1 554)
Affecté à Novalait inc. et au Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicommiss)	–	–	2 343	–	–	–	–	2 343	2 155
Libres d'affectations	16 660	20 129	(223)	–	–	12 659	–	49 225	29 330
	20 363	20 144	2 120	–	–	12 659	–	55 286	33 915
	26 983	25 046	2 348	333 860	27 807	12 659	(8 532)	420 171	371 337

Engagements (note 14)

* Les créances interfonds présentées dans les fonds particuliers sont éliminées dans la colonne des totaux.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 décembre 2024

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISATION

Les Producteurs de lait du Québec sont constitués en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels* et regroupent les producteurs de lait de la province. À titre d'administrateurs du Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec, ils réalisent la mise en marché collective du lait de vache produit au Québec en vertu de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*.

L'Organisation est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* et de la *Loi sur les impôts du Québec* et est exemptée des impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers non consolidés de l'Organisation sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCCOSBL), à l'exception du fait que les comptes du Fonds de défense des producteurs de lait qui ont fait l'objet d'un audit distinct n'ont pas été inclus dans les présents états financiers non consolidés.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Organisation sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et passifs financiers de l'Organisation provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés sont comptabilisés aux résultats non consolidés au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Organisation provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement. Dans le cas des actifs et passifs financiers de l'Organisation provenant d'opérations entre apparentés, ceux-ci sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'Organisation détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Organisation détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou dans le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats non consolidés à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats non consolidés au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Organisation est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou ceux qui sont rachetables en tout temps sans pénalité.

Comptabilité par fonds

Les états financiers non consolidés de l'Organisation comptent sept fonds, dont six sont présentés et regroupés selon le secteur d'activité et le mandat qui lui est confié. L'Organisation distingue trois secteurs d'activité :

- L'administration du plan conjoint et des services aux membres;
- La mise en marché du lait;
- L'administration d'un système d'échange des quotas.

Le premier secteur d'activité, l'administration du plan conjoint et des services aux membres, regroupe quatre fonds : le Fonds d'administration, le Fonds de publicité et promotion, le Fonds de développement de l'industrie laitière et le Fonds de défense des producteurs de lait (non présenté). Ce secteur d'activité est entièrement financé par les producteurs membres.

Les produits, les charges, les actifs et les passifs afférents à l'administration de l'Organisation et du plan conjoint ainsi qu'aux programmes d'amélioration de la qualité du lait et au programme proAction sont présentés dans le Fonds d'administration et concernent notamment l'administration des différents règlements, la négociation et l'application des conventions de mise en marché du lait, la Convention de transport du lait et des ententes nationales ainsi que les différents services aux producteurs, sauf ceux couverts par d'autres fonds. Ces activités sont financées par le prélèvement pour l'administration du plan conjoint et par les retenues appliquées sur les versements des producteurs qui ne satisfont pas aux normes de qualité.

Les sommes recueillies pour les résultats positifs au dépistage des antibiotiques sont versées dans un fonds de compensation jusqu'à ce que celui-ci atteigne un montant maximum de 150 000 \$. Ces sommes sont conservées dans le Fonds du pool.

Les produits, les charges, les actifs et les passifs afférents aux activités de promotion du lait et des produits laitiers ainsi qu'au maintien et au développement des marchés sont présentés dans le Fonds de publicité et promotion. L'Organisation administre ces programmes sur le territoire québécois, à l'exception du secteur de la nutrition qui est administré par Les Producteurs laitiers du Canada. Ces activités sont financées par le prélèvement pour le Fonds de publicité et promotion.

Les produits, les charges, les actifs et les passifs afférents à la recherche stratégique pour le secteur laitier sont présentés dans le Fonds de développement de l'industrie laitière. Ce fonds présente les placements détenus par les producteurs dans le Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicommiss) et la société Novalait inc., organisme formé en partenariat avec les transformateurs laitiers québécois. Les producteurs contribuent aux activités de ce fonds par le prélèvement pour le Fonds de développement de l'industrie laitière.

Le Fonds de défense des producteurs de lait a été constitué afin de donner aux producteurs de lait du Québec les moyens de financer des projets et des activités liés à la défense des intérêts économiques de ces producteurs. Ces activités sont financées par le prélèvement pour le Fonds de défense.

Le deuxième secteur d'activité, la mise en marché du lait, présente les activités du Fonds du pool. Au moyen de leur plan conjoint, les producteurs ont délégué aux Producteurs de lait du Québec la responsabilité de la commercialisation de tout le lait produit et la négociation de toutes les conditions de vente.

Les actifs et les passifs afférents à la vente en commun de tout le lait produit au Québec ainsi que la mise en commun des frais de transport du lait sont présentés dans le Fonds du pool selon les modalités du Règlement sur le paiement du lait aux producteurs et du Règlement sur la mise en commun des frais de transport du lait. Ce fonds présente également les sommes recueillies afin de compenser toute usine du Québec ayant reçu du lait contaminé par un antibiotique, non détectable par une méthode rapide de détection à la réception à l'usine et qui aurait été entreposé dans un silo.

Les produits, les charges, les actifs et les passifs destinés à l'administration du Fonds relatif à l'amélioration des conditions de mise en marché du lait ont pour objectifs de permettre de payer la part du Québec du Programme de croissance des marchés. Ce programme a pour objectif de stimuler et soutenir le développement de projets de transformation qui visent à réduire le surplus structurel de solides non gras et à favoriser la croissance des marchés. Ces activités sont financées par le prélèvement pour le Fonds relatif à l'amélioration des conditions de mise en marché du lait et l'imposition d'une contribution spéciale.

Le troisième secteur d'activité, l'administration d'un système d'échange des quotas, vise à faciliter les transactions entre les producteurs. Les actifs et les passifs, afférents aux transactions d'achat et de vente de quotas par les producteurs de lait du Québec réalisées par le Système centralisé de vente des quotas (SCVQ), sont présentés dans le Fonds du Système centralisé de vente des quotas.

Participations dans les sociétés satellites

L'Organisation a choisi de comptabiliser les participations dans les sociétés satellites selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

Participation dans la coentreprise

L'Organisation a choisi de présenter des états financiers non consolidés seulement et de comptabiliser la participation dans la coentreprise selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

De plus, l'Organisation présente à la note 15 les informations additionnelles exigées dans les NCCOSBL.

Dépréciation des participations dans les sociétés satellites et la coentreprise

À chaque date de fin d'exercice, l'Organisation détermine, pour toute participation, s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Organisation détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou dans le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'une participation, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats non consolidés à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur une participation est comptabilisée aux résultats non consolidés au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Immobilisations corporelles et actif incorporel

Les immobilisations corporelles et l'actif corporel acquis sont comptabilisés au coût.

Amortissement

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes suivantes :

	Périodes
Matériel et systèmes informatiques	3 et 5 ans
Équipement de bureau	5 ans
Logiciel	8 ans
Matériel roulant	8 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou qu'un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats non consolidés et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Constatation des produits

Les principaux produits de l'Organisation sont les produits de prélèvements, de retenues-qualité et la pénalité proAction. Les produits de prélèvements sont constatés conformément aux règlements selon le nombre de kilogrammes de solides totaux contenus dans le lait lorsque le montant est déterminable et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits de retenues-qualité et la pénalité proAction sont constatés au moment où ils sont mesurables et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les intérêts proviennent des soldes excédentaires d'encaisse, des dépôts à terme, des placements garantis liés aux marchés et des prêts encaissables sur demande. Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

L'Organisation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Les pénalités pour des livraisons de lait non déclarées sont constatées lorsque le montant est déterminé, que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a rendu une décision favorable à une demande d'ordonnances sur acquiescement et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Régime de retraite

Le régime complémentaire de retraite de l'Organisation intègre un volet à cotisations définies et, depuis janvier 2010, un volet à prestations définies.

L'Organisation participe au régime interentreprises du Régime complémentaire de retraite des employés de l'Union des producteurs agricoles et ses partenaires. Les prestations du régime sont capitalisées dans une caisse de retraite au bénéfice de tous les participants du régime. Selon la dernière évaluation actuarielle du régime de retraite interentreprises effectuée le 31 décembre 2021, ce régime présente un déficit de solvabilité de 3 631 800 \$. Étant donné que les informations requises pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations définies ne sont pas disponibles, l'Organisation applique la comptabilité des régimes à cotisations définies.

Au cours de l'exercice, l'Organisation a versé au régime complémentaire de retraite des cotisations s'élevant à 414 420 \$ (387 975 \$ en 2023) pour tout le personnel participant et couvrant les volets à prestations définies.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers non consolidés, la Direction de l'Organisation doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers non consolidés et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la Direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Organisation pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

3. DÉBITEURS

(en milliers de dollars)

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds du pool \$	SCVQ \$	Fonds de mise en marché du lait \$	2024 Total \$	2023 Total \$
Clients et autres	193	450	—	—	—	643	256
Entreprises laitières	—	—	292 062	—	—	292 062	284 491
Intérêts courus	126	221	68	114	22	551	594
Producteurs	—	—	355	1 270	—	1 625	1 701
Sociétés satellites	3	—	—	—	—	3	3
Subvention du MAPAQ	—	—	375	—	—	375	75
Taxes de vente	—	—	456	—	—	456	857
Transporteurs	—	—	707	—	—	707	461
Union des producteurs agricoles	94	16	—	203	—	313	323
	416	687	294 023	1 587	22	296 735	288 761

Les sommes à recevoir des entreprises laitières correspondent principalement aux montants à recevoir des transformateurs pour la valeur du lait de décembre ayant fait l'objet d'une facturation en janvier 2025, dont 84 % au 31 décembre 2024 (82 % au 31 décembre 2023) sont à recevoir de trois grandes entreprises laitières.

4. SOMMES À PERCEVOIR DES PRODUCTEURS ET REVENUS REPORTÉS

Pour la saisie des collectes de lait à la ferme, l'Organisation avait acquis des ordinateurs de poche pour 317 993 \$ en 2023. Ces sommes sont réparties dans les frais de transport selon la durée de vie utile estimative des investissements. Au cours de l'exercice, un montant de 158 948 \$ (132 358 \$ en 2023) a été constaté dans les frais de transport.

Au 31 décembre 2024, la somme à percevoir des producteurs et le solde des revenus reportés relatifs aux ordinateurs de poche s'élevaient à 208 937 \$ (367 885 \$ en 2023), dont 133 855 \$ (158 948 \$ en 2023) pour la partie à court terme imputable à l'année suivante et 75 082 \$ (208 937 \$ en 2023) pour la partie à long terme imputable aux années subséquentes.

De l'aide financière a été accordée à l'Organisation pour la réalisation de projets dans le cadre du Plan d'agriculture durable (PAD), du Plan pour une économie verte 2030 (PEV) et des Laboratoires vivants (LVLC). Au cours de l'exercice, un montant de 2 438 269 \$ a été porté aux produits et aux charges de recherche.

Au 31 décembre 2024, le solde des revenus reportés relatifs à l'aide financière de ces projets de recherche s'élève à 1 981 752 \$ dont 19 815 \$ pour la partie à court terme imputable à l'année suivante et 1 961 937 \$ pour la partie à long terme imputable aux années subséquentes.

5. PLACEMENTS

(en milliers de dollars)

	Fonds d'adminis- tration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds du développement \$	SCVQ \$	Fonds de mise en marché du lait \$	2024 Total \$	2023 Total \$
Participations dans les sociétés satellites							
Parts sociales de Valacta, société en commandite, et actions de catégorie A de Valacta inc.	–	–	–	–	–	–	–
Parts sociales du Centre d'insémination artificielle du Québec (CIAQ), société en commandite, et actions de catégorie A de Gestion CIAQ inc.	–	–	–	–	–	–	–
Participation dans la coentreprise							
Actions et souscriptions d'actions ordinaires de catégorie A de Novalait inc.	–	–	2 100	–	–	2 100	1 926
Autres placements							
Dépôts à terme ¹	6 500	10 000	–	2 000	–	18 500	10 500
Prêts à l'Union des producteurs agricoles encaissables sur demande ¹	1 600	960	–	3 600	–	6 160	7 700
Prêt à l'Union des producteurs agricoles et participation au financement de l'immeuble	670	–	–	–	–	670	–
Placements garantis liés aux marchés ²	–	1 001	–	1 001	–	2 002	3 007
Avance au Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicommis), sans intérêt ³	–	–	243	–	–	243	230
	8 770	11 961	243	6 601	–	27 575	21 437
Placements échéant au cours du prochain exercice	3 100	3 460	–	5 600	–	12 160	13 707
	5 670	8 501	243	1 001	–	15 415	7 730

1 Les dépôts à terme qui arrivent à échéance dans les 12 mois suivant la fin de l'année ainsi que les prêts encaissables sur demande sont classés dans les placements à court terme puisque les intentions de la Direction sont d'utiliser ces sommes au cours du prochain exercice ou d'en exiger l'encaissement. Les dépôts à terme ainsi que les prêts encaissables portent intérêt à des taux variant de 3,85 % à 5,62 % (de 3,90 % à 5,75 % en 2023) et viennent à échéance de janvier 2025 à décembre 2029 (de janvier 2024 à décembre 2028 en 2023).

2 Les placements garantis liés aux marchés sont des placements dont le capital est garanti à 100 % à l'échéance. Un taux d'intérêt annuel minimum est garanti et un maximum annuel est fixé. Les intérêts sont versés à l'échéance selon l'évolution des cours d'un panier de titres boursiers donné en référence. Au 31 décembre 2024, les placements détenus viennent à échéance en octobre 2027. Le taux d'intérêt annuel minimum garanti est de 2,406 % et le taux maximum annuel fixé est de 6,763 %. Le taux d'intérêt minimum est utilisé pour le calcul annuel des intérêts et le taux réel l'année de l'échéance.

3 L'avance au Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicommis) est constituée des contributions versées qui serviront au paiement des actions de Novalait inc. Au cours de l'exercice, l'Organisation a souscrit à 43 897 actions ordinaires de catégorie A de Novalait inc. (57 358 actions en 2023) pour un coût de 438 963 \$ (573 579 \$ en 2023).

6. RÉSERVE D'AJUSTEMENTS - SYSTÈME CENTRALISÉ DE VENTE DES QUOTAS

La réserve d'ajustements représente la valeur monétaire des quotas que le Système centralisé de vente des quotas a généré ou pris en charge afin d'obtenir un équilibre entre les offres de vente et les offres d'achat.

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES - FONDS D'ADMINISTRATION ET FONDS DE PUBLICITÉ ET PROMOTION

(en milliers de dollars)

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2024 Valeur comptable nette \$	2023 Valeur comptable nette \$
Matériel et systèmes informatiques	6 285	5 680	605	980
Matériel roulant	77	62	15	22
Équipement de bureau	5	5	–	1
	6 367	5 747	620	1 003

La charge d'amortissement pour l'exercice s'élève à 547 843 \$ (550 419 \$ en 2023).

8. ACTIF INCORPOREL - FONDS D'ADMINISTRATION

(en milliers de dollars)

	2024 \$	2023 \$
Logiciel	5 351	3 675

9. CRÉDITEURS

(en milliers de dollars)

	Fonds d'adminis- tration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds du pool \$	SCVQ \$	Fonds de mise en marché du lait \$	2024 Total \$	2023 Total \$
Charges sociales et retenues à la source	59	–	–	–	–	59	119
Coentreprise	–	–	76	–	–	76	74
Entreprises laitières	30	–	–	–	–	30	28
Fonds de mise en commun interprovincial	–	–	19 917	–	–	19 917	10 887
Fournisseurs et charges à payer	2 669	4 492	847	–	–	8 008	7 473
Producteurs	33	–	292 631	19 845	–	312 509	293 557
Sociétés satellites	230	–	439	–	–	669	620
Taxes de vente	39	407	–	–	–	446	277
Transporteurs	–	–	12 714	–	–	12 714	14 917
Union des producteurs agricoles	618	3	–	–	–	621	694
	3 678	4 902	326 624	19 845	–	355 049	328 646

Les sommes dues aux producteurs et aux transporteurs correspondent principalement aux sommes dues relatives aux livraisons de lait et à la valeur des ventes de quotas sur le Système centralisé de vente des quotas de décembre payées en janvier 2025.

10. RECETTES PROVENANT DES VENTES DE LAIT – FONDS DU POOL

(en milliers de dollars)

Le détail des recettes provenant des ventes de lait s'établit comme suit :

	2024 \$	2023 \$
Ventes provinciales	3 652 280	3 481 818
Résultat des péréquations canadiennes pour la mise en commun des ventes de lait	(105 246)	(106 503)
	3 547 034	3 375 315

11. FRAIS DE TRANSPORT ET DE MISE EN COMMUN DES FRAIS DE TRANSPORT – FONDS DU POOL

(en milliers de dollars)

Le détail des frais de transport et de mise en commun des frais de transport s'établit comme suit :

	2024 \$	2023 \$
Frais de transport	134 170	130 016
Résultat de la péréquation interprovinciale pour la mise en commun des frais de transport	378	1 471
	134 548	131 487

12. SOLDE À VERSER AUX PRODUCTEURS – FONDS DU POOL

Le solde à verser aux producteurs pour les ventes de lait est sujet à révision par la Commission canadienne du lait quant à l'utilisation des quantités de lait reçues par les entreprises laitières. Les corrections sont portées aux résultats de l'exercice au cours duquel ils sont communiqués à l'Organisation.

13. RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'Organisation est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés au bilan non consolidé. L'Organisation a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les débiteurs et les prêts à l'Union des producteurs agricoles encaissables sur demande, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Organisation ou les producteurs de lait.

Ce risque est réduit au minimum en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles le crédit a été consenti, du suivi rigoureux des débiteurs et, pour les sommes à recevoir des entreprises laitières, en raison du programme de garantie de paiement du lait administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'Organisation l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt lié aux activités d'investissement.

Les dépôts à terme et les prêts à l'Union des producteurs agricoles encaissables sur demande portant intérêt à taux fixe et exposent l'Organisation au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Le prêt à l'Union des producteurs agricoles pour la participation au financement de l'immeuble expose l'Organisation au risque du marché de la variation de la valeur marchande.

Les placements garantis liés aux marchés portant intérêt à taux variable exposent l'Organisation à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Les principaux objectifs de l'Organisation en ce qui a trait aux placements sont d'assurer la sécurité du capital investi, de garder un niveau élevé de liquidités et d'obtenir un rendement satisfaisant. L'Organisation gère le risque de taux d'intérêt en échelonnant les échéances. L'échelonnement des échéances contribue à améliorer le rendement moyen tout en réduisant la sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'Organisation est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Organisation est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan non consolidé.

L'Organisation couvre ses besoins de liquidités en préparant et en surveillant des prévisions détaillées des flux de trésorerie liés à ses activités de fonctionnement, en prévoyant ses activités de placement et de financement, ainsi qu'en détenant des actifs pouvant être facilement transformés en encaisse.

14. ENGAGEMENTS

Dans le cours normal des activités, l'Organisation a conclu des ententes qui engagent des fonds pour les exercices financiers futurs. Les versements estimatifs futurs pour les cinq prochains exercices s'établissent à 14 823 664 \$ en 2025, à 2 165 664 \$ en 2026, à 932 664 \$ en 2027, à 684 664 \$ en 2028 et à 15 000 \$ en 2029. Ces ententes se détaillent comme suit :

Convention de l'immeuble

Ce prêt est assujéti à une lettre d'engagement entre l'Union des producteurs agricoles et les groupes affiliés relativement à la Maison de l'UPA. L'Organisation s'est engagée à prêter une somme de 3 348 320 \$ sur cinq ans. Au 31 décembre 2024, le montant prêté est de 669 664 \$ et le solde de l'engagement est de 2 678 656 \$.

Cette lettre stipule que les affiliés participant au financement du réaménagement de l'immeuble auront droit à une part du produit de disposition au moment d'une vente éventuelle de l'immeuble en fonction de leur participation.

Selon le rapport d'une firme d'évaluation agréée, en date du 1^{er} novembre 2023, la valeur marchande de l'immeuble a été établie à 40 millions de dollars. Cette évaluation sera revue sur une base triennale.

Au 31 décembre 2024, la part de l'Organisation s'élève à 11,80 % et représente une valeur de 4 719 154 \$.

Location de locaux commerciaux

Le bail entre l'Organisation et l'Union des producteurs agricoles prévoit un loyer annuel de 334 000 \$. À moins d'être renoncé, ce bail se renouvelle chaque année aux mêmes conditions, à l'exception des clauses monétaires qui pourront être ajustées.

Dosage des composants aux fins de paiement du lait

La Convention de dosage de composants des échantillons de lait de citernes et de producteurs aux fins de paiement du lait (ci-après « la Convention de dosage ») se poursuit jusqu'à son renouvellement.

Un contrat de service couvre l'analyse des échantillons de lait qui ne sont pas visés par la Convention de dosage, afin que toutes les collectes de lait à la ferme fassent l'objet d'une analyse pour en déterminer la composition, la numération de cellules somatiques et la teneur en eau. Ce contrat se renouvelle au gré des parties. Les coûts de ces analyses supplémentaires sont entièrement pris en charge par Les Producteurs de lait du Québec.

Une Convention d'aide financière entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et Les Producteurs de lait du Québec est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2022 et prendra fin au plus tard le 31 mars 2025.

L'Organisation s'est ainsi engagée pour une somme nette de 3 072 000 \$ en 2025.

Vérification des déclarations de l'utilisation du lait

L'Organisation a signé, conjointement avec les signataires des conventions de mise en marché du lait, une entente de service pour la vérification des déclarations de l'utilisation du lait. Cette entente d'une durée de cinq ans a commencé en septembre 2021 et prendra fin en juillet 2026. Selon les modalités décrites aux conventions, les frais de vérification sont pris en charge, en parts égales, par Les Producteurs de lait du Québec d'une part et les entreprises laitières d'autre part.

L'Organisation s'est ainsi engagée pour une somme de 280 000 \$ en 2025 et de 287 000 \$ en 2026.

Coûts de production

L'Organisation a signé un protocole d'entente pour la réalisation de l'enquête sur les coûts de production des entreprises laitières pour l'année 2024. Les versements futurs de cette entente s'établissent à 180 000 \$ en 2025.

Soutien technique aux producteurs de lait

L'Organisation a signé un contrat de service afin de fournir un service de soutien aux producteurs pour améliorer la qualité du lait à la ferme. Cette entente, d'une durée de un an, se renouvelle au gré des deux parties. Les versements estimatifs pour l'année 2025 s'élèvent à 571 000 \$.

Frais de validation, d'évaluation des animaux et de recherche

L'Organisation s'est engagée à couvrir une partie des frais de validation et des frais d'évaluation des animaux en lien au volet bien-être animal du programme proAction. Elle s'est également engagée dans des projets de recherche en matière d'agronomie et d'autres sujets d'intérêts pour l'année 2025.

Dans le cadre du Plan pour une économie verte 2030, l'Organisation s'est notamment engagée dans un projet de recherche sur la réduction des émissions de méthane entérique des troupeaux laitiers. Une convention d'aide financière de 3 600 000 \$ entre le MAPAQ et l'Organisation a d'ailleurs été signée en mars 2023 pour ce projet. Elle s'est également engagée, dans le cadre du programme Solutions agricoles pour le climat – Laboratoires vivants, dans un projet de recherche visant à accompagner les producteurs de lait dans un processus d'amélioration de leur bilan carbone. Une convention d'aide financière de 7 000 000 \$ entre Agriculture et Agroalimentaire Canada et l'Organisation a d'ailleurs été signée en février 2024 pour ce projet.

Les versements estimatifs nets sont de 1 389 000 \$ pour 2025.

Service de calibrage des bassins refroidisseurs

L'Organisation a signé une entente de service de calibrage des bassins refroidisseurs. Cette entente, d'une durée indéterminée, peut être résiliée par un consentement commun. Les versements estimatifs pour l'année 2025 s'élèvent à 232 000 \$.

Soutien aux conseils régionaux et services aux producteurs

Les Producteurs de lait du Québec retiennent les services des fédérations régionales de l'Union des producteurs agricoles pour soutenir ses conseils régionaux et offrir des services aux producteurs en région.

Des contrats de service ont été signés et se renouvellent annuellement au gré des parties. La valeur estimative des coûts des services pour 2025 s'établit à 1 583 000 \$.

Campagnes publicitaires, activités de promotion et programme de lait-école

L'Organisation a signé un contrat de service pour la réalisation des activités de communication marketing renouvelable annuellement. L'Organisation a de plus signé une lettre d'entente avec une agence pour la planification et le placement média, des protocoles d'entente non résiliables à titre de commanditaire pour différents événements et activités de promotion ainsi que des ententes de bonification du programme de lait-école pour les années scolaires 2020-2025.

L'Organisation s'est ainsi engagée pour une somme de 5 925 000 \$ en 2025, de 1 194 000 \$ en 2026 et de 248 000 \$ en 2027.

Autres

L'Organisation participe au financement de différents projets d'intérêt pour la production laitière, dont la promotion de la production laitière et de la profession de producteur de lait ainsi qu'un programme de lait-école. Les débours annuels prévus s'établissent à 588 000 \$ en 2025 et à 15 000 \$ de 2026 à 2029.

15. SOCIÉTÉS ET ORGANISMES APPARENTÉS

L'Union des producteurs agricoles et Les Producteurs laitiers du Canada

En tant que syndicat professionnel représentant les producteurs de lait de la province, Les Producteurs de lait du Québec sont affiliés à l'Union des producteurs agricoles et aux Producteurs laitiers du Canada de par le fait qu'ils détiennent un intérêt économique. Un contrat signé par les représentants de l'Organisation et l'Union des producteurs agricoles prévoit les conditions associées à cette affiliation.

L'Union des producteurs agricoles a, entre autres, la fonction de promouvoir, de défendre et de développer les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux des productrices et des producteurs de lait du Québec.

Les Producteurs laitiers du Canada sont l'organisme national de lobby, de politique et de promotion qui représente tous les producteurs de lait du Canada. Cette fédération regroupe les agences provinciales de mise en marché du lait et les organisations laitières provinciales.

Valacta, société satellite

L'Organisation détient 52 % des parts sociales de Valacta, société en commandite, et 52 % du capital-actions de Valacta inc. Selon la convention de la société en commandite et la convention entre actionnaires, l'Organisation détient 31 % des droits de vote, selon sa représentation au conseil d'administration, et n'a droit à aucune distribution des bénéfices ni aucun versement de dividendes.

Valacta, société en commandite, est constituée en vertu des articles 2236 et suivants du *Code civil du Québec*. Les affaires de la société sont gérées par le commandité, Valacta inc., société constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec.

La mission de Valacta est de différencier et de renforcer le secteur de la production laitière québécoise en stimulant le développement du savoir et sa diffusion auprès des producteurs laitiers du Québec.

Centre d'insémination artificielle du Québec, société satellite

L'Organisation détient 33 1/3 % des parts sociales du Centre d'insémination artificielle du Québec (CIAQ), société en commandite, et 33 1/3 % du capital-actions de Gestion CIAQ inc. Selon la convention de la société en commandite et la convention entre actionnaires, l'Organisation n'a droit à aucune distribution des bénéfices ni aucun versement de dividendes.

Le Centre d'insémination artificielle du Québec (CIAQ), société en commandite, est constitué en vertu des articles 2236 et suivants du *Code civil du Québec*. Les affaires de la société sont gérées par le commandité, Gestion CIAQ inc., société constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec.

La société a pour objet de promouvoir la recherche et le développement dans les domaines de l'amélioration génétique et des nouvelles techniques de reproduction et de promouvoir l'insémination artificielle, de commercialiser la semence de taureaux et de fournir des services aux producteurs de lait et de bovins.

Novalait inc., coentreprise

L'Organisation détient 50 % du capital-actions de la société Novalait inc.

Novalait inc. est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec. La société a pour mission d'assurer, par son leadership et ses actions, le développement et la valorisation des connaissances et des innovations en vue de favoriser la croissance durable de l'industrie laitière du Québec.

Les états financiers condensés de Novalait inc. au 31 juillet 2024 se présentent comme suit :

(en milliers de dollars)

	2024 \$	2023 \$
Situation financière		
Total des actifs	4 240	4 053
Total des passifs	41	201
Capitaux propres	4 199	3 852
	4 240	4 053
Résultats des activités		
Total des produits	895	145
Total des charges	1 425	917
Perte nette	(530)	(772)
Flux de trésorerie		
Liés aux activités d'exploitation	(1 415)	(679)
Liés aux activités de financement	857	881
Liés aux activités d'investissement	446	(461)
Diminution de l'encaisse	(112)	(259)

La quote-part de l'Organisation dans la coentreprise est de 50 %.

16. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE NON CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars)

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement, des autres éléments d'actif et des revenus reportés.

	2024 \$	2023 \$
Débiteurs	(7 974)	493
Frais payés d'avance	472	(1 280)
Autres éléments d'actif	–	(7)
Créditeurs	26 403	(11 138)
Revenus reportés	306	1 590
	19 207	(10 342)

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

(en milliers de dollars)

En plus des opérations entre apparentés déjà mentionnées dans les états financiers non consolidés, l'Organisation a conclu les opérations suivantes qui ont eu lieu dans le cours normal des activités et qui sont comptabilisées à leur valeur d'échange, à l'exclusion des instruments financiers qui en découlent :

	2024 \$	2023 \$
Union des producteurs agricoles		
État des résultats non consolidés		
Charges d'exploitation		
Activités de promotion et exploitation	886	912
Produits		
Intérêts	392	373
Valacta, société satellite		
État des résultats non consolidés		
Charges		
Programmes qualité du lait, Programme proAction et recherche	2 170	1 419
État de l'évolution du solde à percevoir des producteurs du Fonds du pool		
Distribution des recettes		
Frais d'analyse des échantillons de lait	3 546	3 273



Les
Producteurs
de lait
du Québec

555, boulevard Roland-Therrien, bureau 415
Longueuil (Québec) J4H 4G3
Téléphone : 1 833 470-LAIT
Télécopieur : 450 679-5899
plq@lait.qc.ca
lait.org



Imprimé sur un papier
durable 100 % recyclé